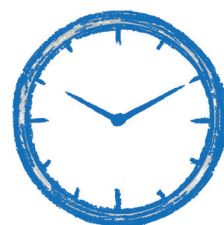


SCHÉMA DÉPARTEMENTAL 2019-2022

Les services aux familles en Charente-Maritime



Entre :

- l'Etat, représenté par le Préfet, Monsieur Nicolas Basselier, dûment autorisé à signer le présent schéma ;
ci-après dénommé « l'Etat » ;

et

- la Direction des services départementaux de l'Education nationale, représentée par Madame Annick Baillou, Inspectrice d'académie – Directrice académique des services de l'Éducation nationale (IA-Dasen) de la Charente-Maritime, dûment autorisée à signer le présent schéma,

et

- le Conseil départemental de la Charente-Maritime, représenté par son Président, Monsieur Dominique Bussereau, dûment autorisé à signer le présent schéma ;
ci-après dénommé « le Département de la Charente-Maritime» ;

et

- la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Jacques Rodrigues, et la Directrice par intérim, Madame Clémence Paulian-Soula, dûment autorisés à signer le présent schéma ;
ci-après dénommée « la CAF de la Charente-Maritime» ;

et

- ü La Mutualité Sociale Agricole, représentée par son Président, Monsieur Patrick Couillaud et le Directeur, Monsieur Edgar Cloerec, dûment autorisés à signer le présent schéma ;
ci-après dénommée « la Mutualité Sociale Agricole» ;

et

- ü L'Union départementale des associations familiales (Udaf) de la Charente-Maritime, représentée par sa Présidente, Madame Claudine Guérin, dûment autorisée à signer le présent schéma ;

Avec la contribution de nombreuses collectivités territoriales : établissements publics de coopération intercommunale (Epci), communes et syndicats de communes.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule.....	3
1. Grandes caractéristiques du département de la Charente-Maritime	4
2. Eléments saillants de l'évaluation du précédent schéma départemental des services aux familles 2014-2018	13
3. Le schéma départemental des services aux familles 2019-2022.....	15
3.1. Une comitologie renouvelée avec un portage interinstitutionnel renforcé	16
3.2. Les orientations stratégiques du Schéma départemental des services aux familles 2019-2022	17
3.3. La petite enfance au sein du Schéma départemental des services aux familles.....	19
3.4. Le soutien à la parentalité au sein du Schéma départemental des services aux familles	32
3.5. L'enfance et la jeunesse dans le Schéma départemental des services aux familles	39
4. Moyens et leviers utilisés par les partenaires du schéma	53

Préambule

Pour soutenir efficacement les familles et permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, l'Etat a fixé un objectif ambitieux en matière de développement des modes d'accueil pour les jeunes enfants et des dispositifs de soutien à la parentalité.

A l'issue d'une évaluation de la gouvernance de l'accueil de la petite enfance et du soutien à la parentalité conduite en 2013, les pouvoirs publics ont décidé d'affermir et de mieux structurer la dynamique partenariale avec les collectivités territoriales et les partenaires sociaux en faisant du schéma départemental des services aux familles, le cadre d'actions concertées de ces politiques.

En Charente-Maritime, les politiques de la petite enfance, du soutien à la parentalité mais aussi les actions en direction des jeunes font l'objet d'un pilotage départemental et territorial depuis de nombreuses années.

En 2014, la formalisation d'un premier schéma départemental des services aux familles pour la période 2014-2017 a permis de consolider l'offre d'accueil des jeunes enfants, de conduire des actions et expérimentations permettant de répondre à des besoins spécifiques de parents (activité professionnelle en horaires atypiques, insertion professionnelle, enfants en situation de handicap ...) et de poursuivre et maintenir la couverture territoriale en matière de services de soutien aux parents (lieux d'accueil enfants parents, services de médiation familiale et d'aide à domicile...).

Ce schéma a été complété en 2015 par un volet concernant les actions éducatives concertées pour y intégrer les actions en direction des enfants et des jeunes.

Le premier schéma a fait l'objet d'une prolongation d'un an sur l'année 2018 de façon à permettre de préparer le second schéma en convergence avec la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté, la stratégie nationale de soutien à la parentalité et la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf en juillet 2018.

Ce second schéma prend appui sur la démarche volontaire des différents partenaires institutionnels, associatifs et collectivités territoriales et élargit son périmètre aux champs de l'enfance et de la jeunesse de façon à appréhender les services aux familles dans un continuum d'interventions cohérentes et articulées. Cela permettra également de travailler en convergence sur des sujets communs.

Dans sa phase préparatoire, l'évolution de la comitologie a constitué une opportunité importante pour associer fortement les collectivités territoriales à la construction des orientations stratégiques.

La mise en œuvre de ce second schéma départemental des services aux familles est une opportunité forte pour consolider la dynamique partenariale, poursuivre la correction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accès aux services et maintenir le niveau d'offres de services aux parents, aux enfants et aux jeunes du département.

1. Grandes caractéristiques du département de la Charente-Maritime

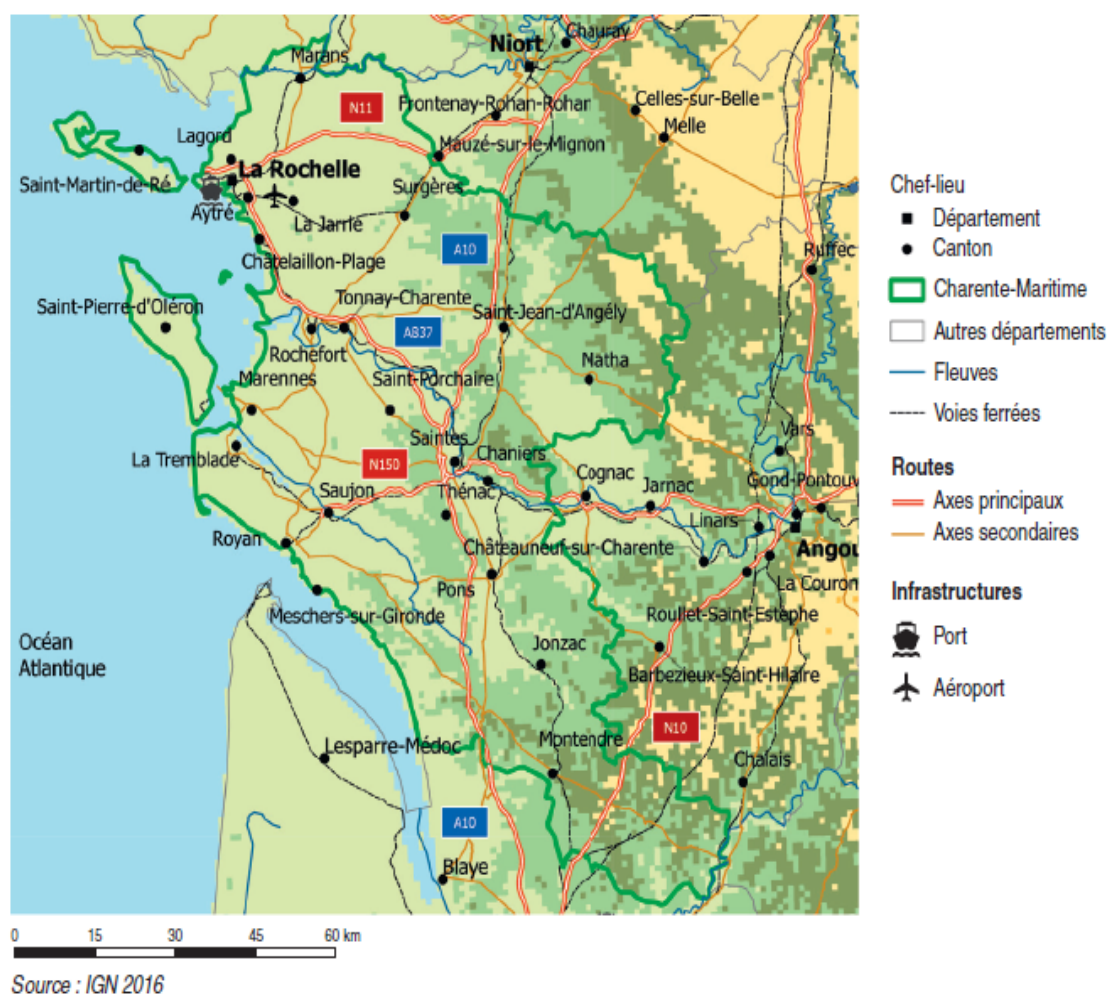
Profil du département de la Charente-Maritime

Géographie et caractérisation des territoires

La Charente-Maritime occupe 8 % du territoire de la région Nouvelle Aquitaine. Elle est bordée à l'ouest par 470 km de côtes dont 170 km de plages. Les marais, dont le marais poitevin, s'étendent sur 1/5e du département.

Quatre fleuves, la Seudre, la Charente, la Sèvre niortaise et la Gironde ainsi que de nombreux canaux et rivières irriguent le territoire. Les terres sont partagées entre les anciennes provinces de l'Aunis au nord et de la Saintonge au sud.

La Charente-Maritime est traversée par l'autoroute reliant Paris à Bordeaux. Depuis 1993, le TGV dessert les gares de Surgères et La Rochelle, désormais à 2h30 de Paris. Le département compte deux aéroports, à La Rochelle et Saintes, et dispose de trois ports de commerce.

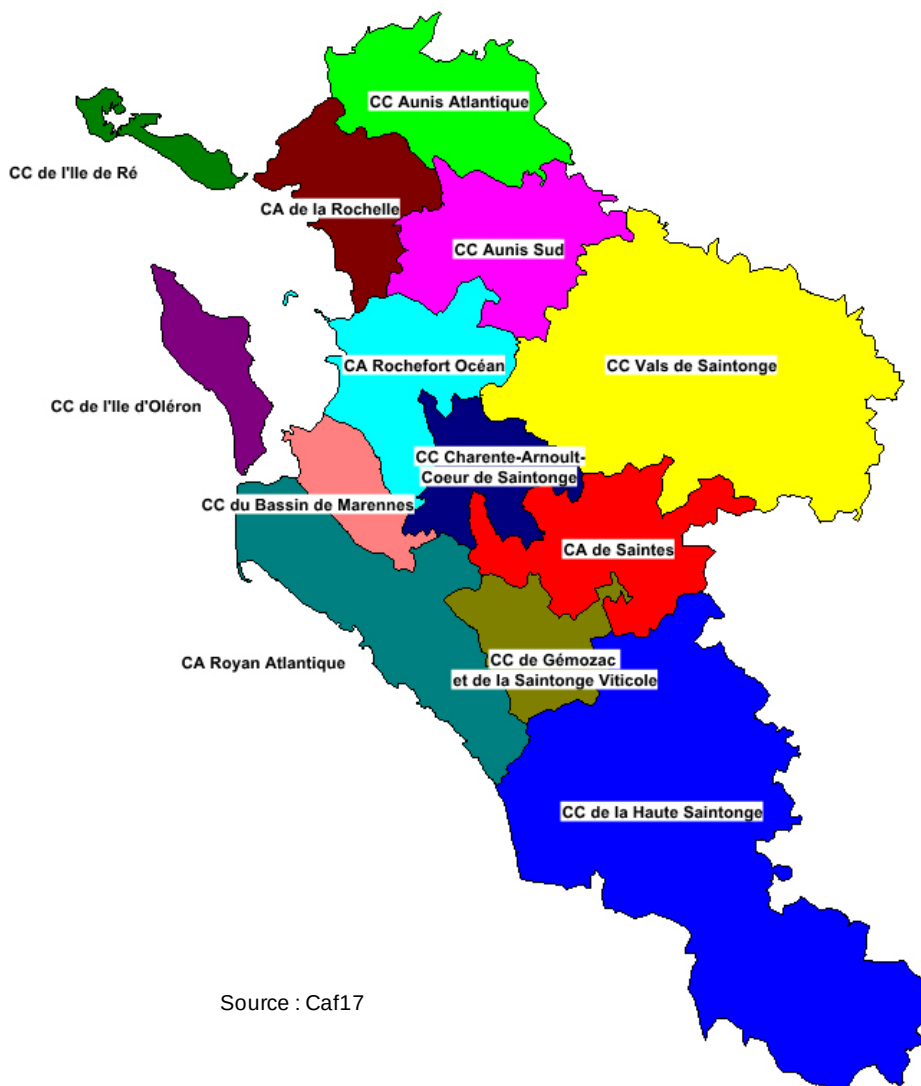


Administrativement, le département est composé de :

- ü 5 arrondissements ;
- ü 13 établissements publics de coopération intercommunale :
 - o 4 communautés d'agglomération ;
 - o 9 communautés de communes regroupant ses 466 communes,
 - o 7 quartiers relèvent des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le parc de logements de la Charente-Maritime s'élève à **409 655 habitations**.

Il est composé pour 71 % de résidences principales et 22 % de résidences secondaires. La part de ces dernières, supérieure de près de dix points à celle de la région, découle de la vocation balnéaire du département. Le littoral concentre 83 % des résidences secondaires.



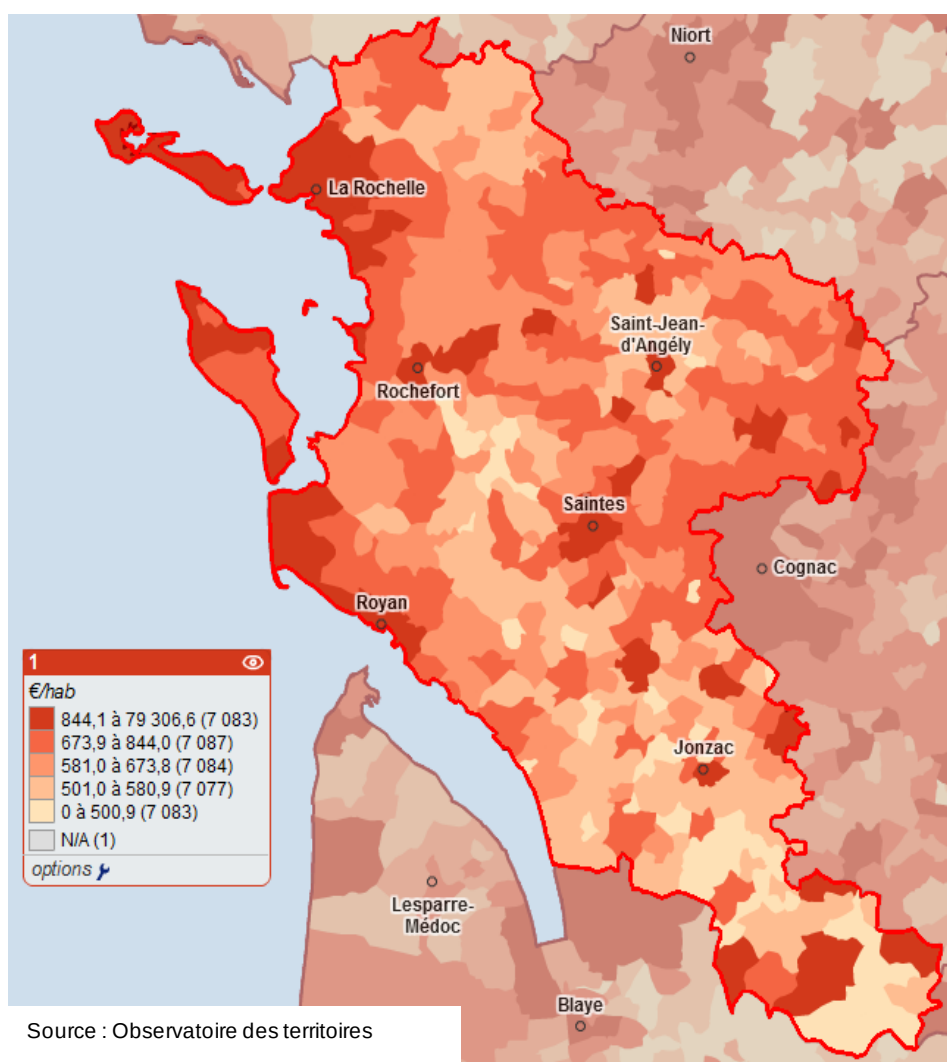
➡ **Au 1er janvier 2019, 9 Epci sur 13 ont pris la compétence facultative liée à l'enfance jeunesse :**

Ile de ré / Île d'Oléron / Aunis Atlantique / Aunis Sud / Vals de Saintonge / Charente Arnould Cœur de Saintonge / Canton de Gémovac / Bassin de Marennes / Agglomération de Saintes.

Les communautés d'agglomération de Rochefort océan, Royan Atlantique et la communauté de communes de Haute Saintonge n'ont pas encore cette compétence qui s'organise au sein de chaque commune au sein du secteur de référence ou s'appuie sur des syndicats intercommunaux spécifiques.

Le potentiel financier, égal au potentiel fiscal auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (Dgf) provenant de l'Etat, est un élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. La cartographie ci-contre permet ainsi de repérer la dispersion observée de l'ensemble des ressources stables des collectivités.

➡ Le potentiel financier est de **543 € par habitant pour la Charente-Maritime.**



Caractéristiques démographiques

Au 1er janvier 2015, la Charente-Maritime, compte 639 600 habitants soit 11 % de la population de la région Nouvelle Aquitaine. La densité est assez élevée comparée aux autres départements de la région : elle est de 92 habitants au km² contre 69 pour la région Nouvelle Aquitaine. Trois habitants sur dix résident dans une commune du littoral.

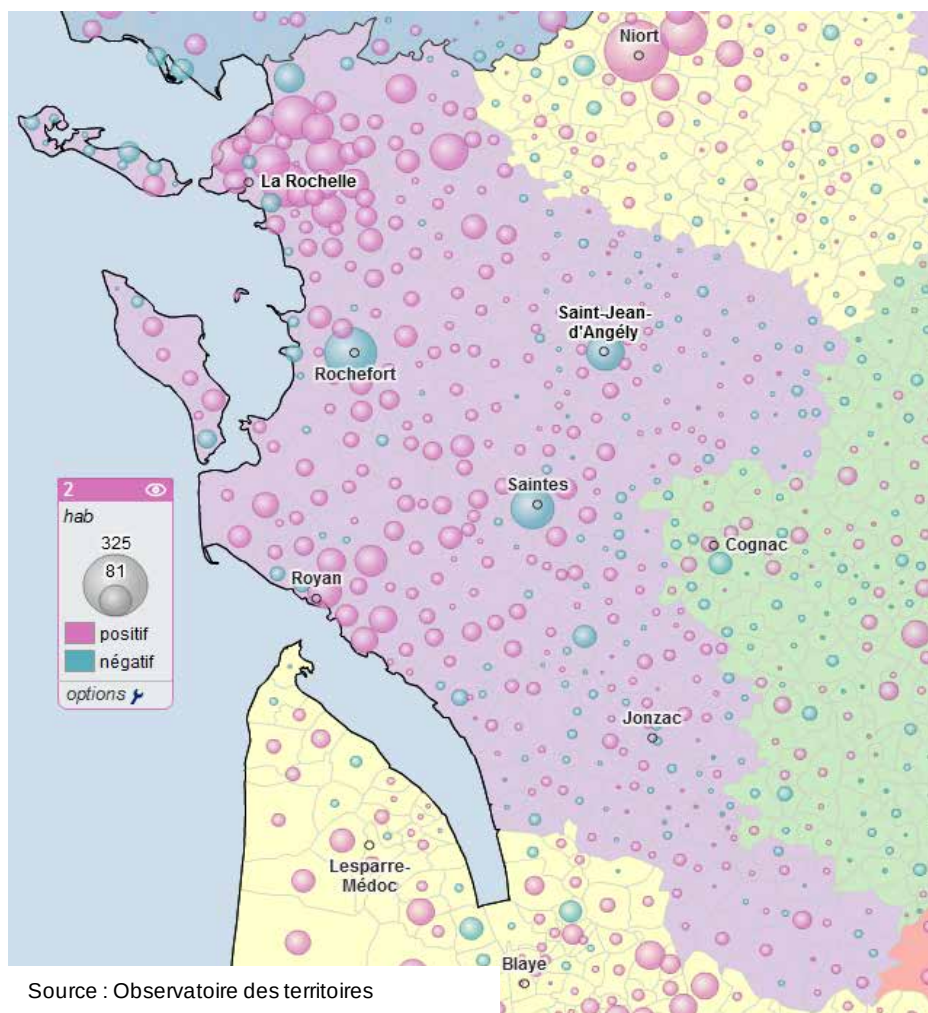
Entre 2008 et 2015, la population a crû chaque année de 0,6 % en moyenne. C'est l'une des croissances les plus fortes, après celles des Landes et de la Gironde. Le solde naturel étant légèrement négatif, la croissance est due exclusivement au solde migratoire qui contribue à la croissance de la population.

C'est ainsi le 3e département le plus attractif de la région Nouvelle Aquitaine, après les Landes et la Gironde.

Avec un âge moyen de la population de 44,5 ans, la Charente-Maritime est le 4e département de Nouvelle Aquitaine le plus âgé après la Creuse, la Dordogne et la Corrèze. L'indice de vieillissement de la population, qui rapporte le nombre des plus de 65 ans sur celui des moins de 20 ans, est passé de 108 en 1999 à 113 en 2014 (79,9 en France de province). Le vieillissement est accentué par les migrations résidentielles. Le département gagne principalement des personnes de 40 à 64 ans et perd des jeunes de 18 à 29 ans.

En Charente-Maritime, 270 300 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 42 % de la population totale.

Sur le territoire, ce taux varie de 30 % à 52 % selon les communautés de communes.

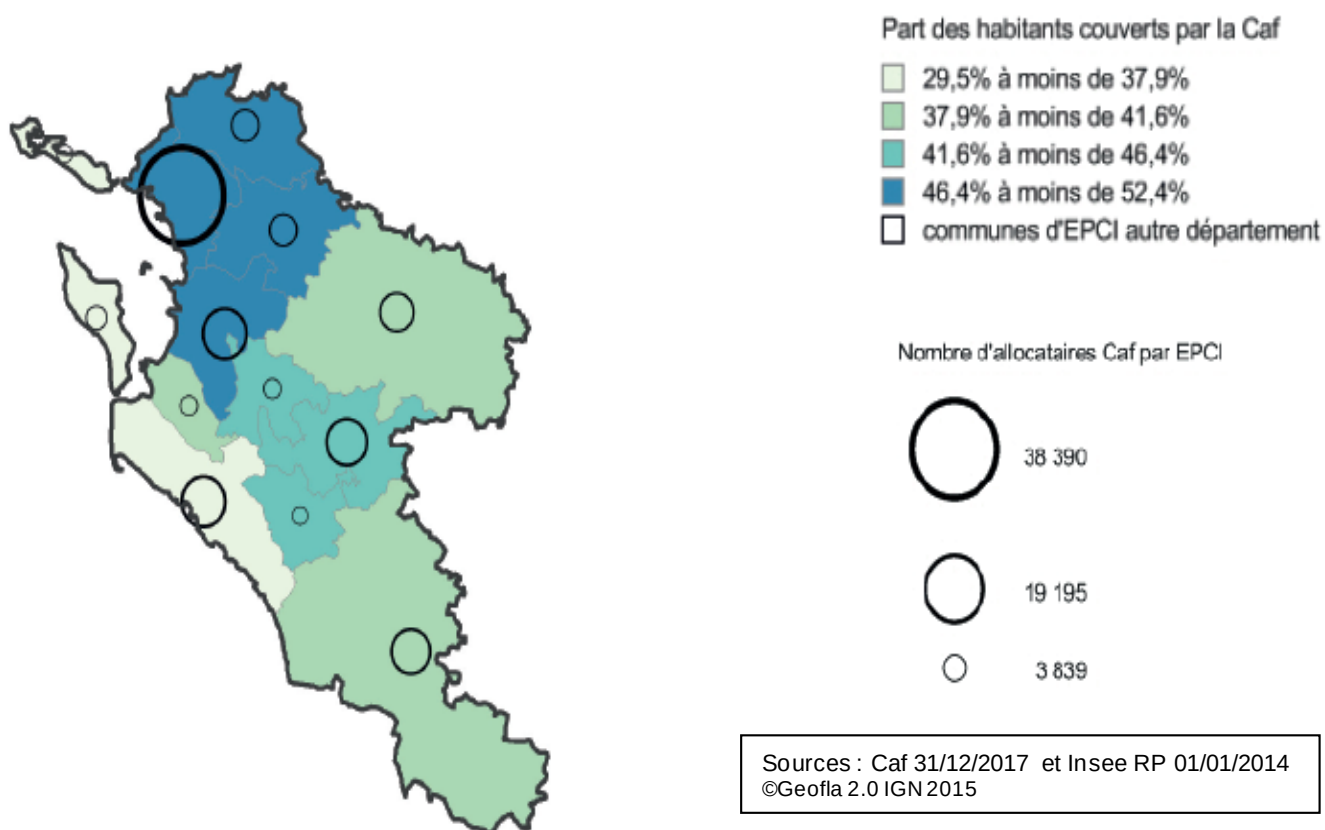


Caractéristiques des allocataires

Parmi les **114 000 allocataires** de la Caf de la Charente-Maritime :

-  50% perçoivent une aide au logement (50% au niveau national),
-  44% perçoivent une aide au titre des revenus garantis et compléments (41% au niveau national),
-  44% perçoivent une prestation d'entretien (46% au niveau national),
-  13% perçoivent une prestation d'accueil du jeune enfant (16% au niveau national).

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf

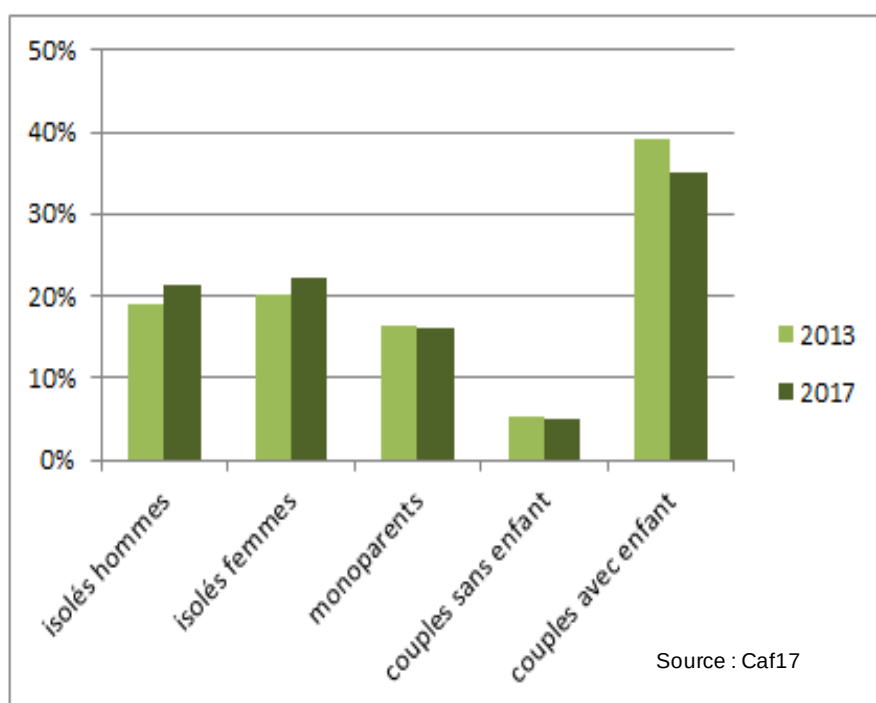


Evolution des structures familiales entre 2013 et 2017 et répartition des prestations versées :

Entre 2013 et 2017, une évolution des structures familiales des allocataires est observée : la part des allocataires isolés s'est renforcée suite à la mise en œuvre de la prime d'activité.

La Charente-Maritime se caractérise d'ailleurs par une proportion d'allocataires isolés supérieure au niveau national (44% contre 41%).

7 000 étudiants bénéficient d'une aide, soit 6% de l'ensemble des allocataires.

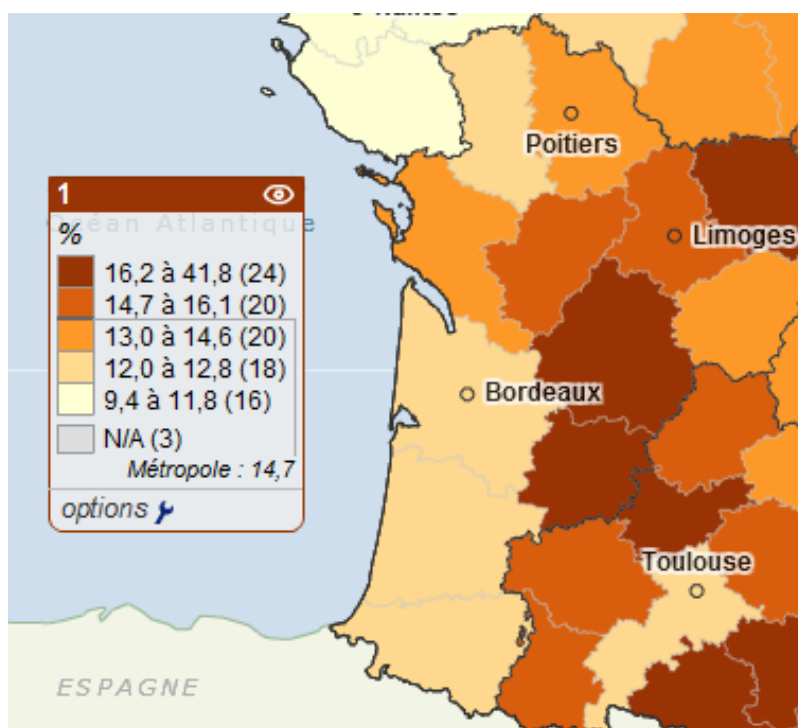


Logement et cadre de vie

Au mois de décembre 2017, 57 600 foyers reçoivent une aide au logement de la part de la Caf.

Cela représente une population de 110 000 personnes, soit 17 % de la population totale du département.

La Charente-Maritime se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif privé et en accession qu'au niveau national.



Vulnérabilité : pauvreté, précarité des populations

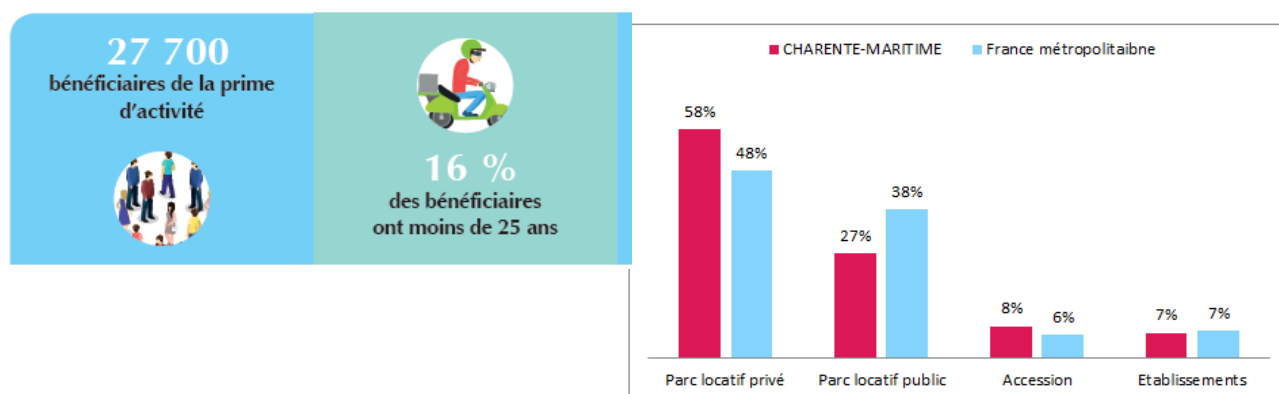
En Charente-Maritime, le taux de pauvreté est de 13,4%.

39 000 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 052 €, ce qui représente 40 % des allocataires du département, valeur identique au niveau national. Dans ces foyers précaires vivent 32 000 enfants.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- ü Le versement du Revenu de solidarité active (Rsa) à 15 000 foyers sur le territoire charentais-maritime ;
- ü 27 700 allocataires bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi. Egalement incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 3 650 foyers en 2017 ;
- ü 11 300 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). 61 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité



Taux d'activité féminine

Femmes	Charente Maritime	Nouvelle-Aquitaine	France
15 à 64 ans	70,62%	71,2%	70,3%
Dont 25 à 54 ans	89%	89%	87%

Le taux d'activité des femmes se situe globalement dans la moyenne nationale, avec toutefois, 2 points de plus pour la tranche d'âge 25-54 ans.

L'activité saisonnière en lien avec le tourisme explique en partie ce taux, que l'on retrouve d'ailleurs au niveau régional.

2. Éléments saillants de l'évaluation du précédent schéma départemental des services aux familles 2014-2018

L'évaluation du schéma 2014-2018 a permis de mettre en exergue les points suivants :

Au niveau de la coordination entre acteurs :

- ✚ Une coopération renforcée entre institutions sur les politiques « petite enfance » et « parentalité », levier d'une meilleure lisibilité des politiques en direction des familles ;
- ✚ L'amorce d'un décloisonnement des politiques sectorielles ;
- ✚ Le partage du diagnostic et la convergence des institutions sur les orientations stratégiques et objectifs opérationnels du schéma départemental ;
- ✚ Le portage du schéma comme cadre de référence partagé.

Au niveau du développement des services :

- ✚ Une progression du nombre de places d'accueil des jeunes enfants avec un niveau de services de 72,5 places pour 100 enfants au 31/12/2018 versus places 60,1 places pour 100 enfants au 31/12/2014 ;
- ✚ Une couverture en relais assistants maternels (Ram) qui continue de progresser avec un Ram pour 89 assistants maternels agréés ;
- ✚ Des services de soutien à la parentalité¹ globalement bien développés sur le département, notamment avec une couverture en lieux d'accueil enfants parents (Laep). Seuls les services liés à domicile souffrent d'une baisse d'activité continue depuis plusieurs années et un secteur reste dépourvu en espace de rencontre.

En termes d'axes d'évolution à intégrer dans le schéma 2019-2022 suite à l'évaluation du schéma 2014-2018 :

- ✚ L'implication des collectivités territoriales pour développer la territorialisation et lutter avec plus d'efficacité contre les inégalités territoriales ;
- ✚ L'élargissement aux acteurs « enfance-jeunesse » pour une approche globale et intégrée des services aux familles, enfants et jeunes ;
- ✚ Le développement de la co-construction d'actions entre partenaires du schéma ;
- ✚ Une gouvernance revisitée avec un copilotage interinstitutionnel des commissions thématiques de travail et la création d'une commission « actions transversales ».

¹ Lieux d'accueil enfants parents, services de médiation familiale, espaces de rencontre, accompagnement à la scolarité, services d'aide à domicile.

3. Le schéma départemental des services aux familles 2019-2022

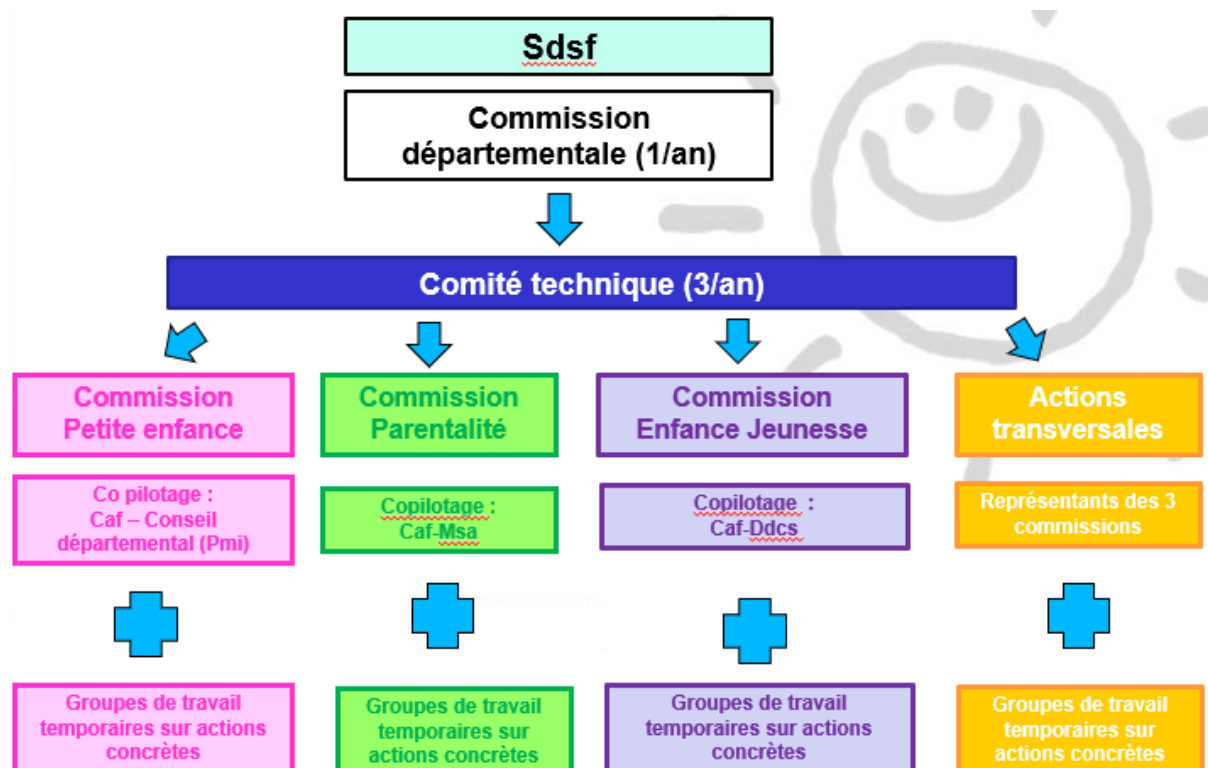
Le nouveau schéma a été construit en tenant compte des éléments de l'évaluation du précédent.

Ce second schéma doit permettre de renforcer l'action conduite non seulement en matière de développement de nouveaux services aux familles mais aussi de maintien des services existants. Il constitue également une opportunité pour :

- ✚ Élargir le champ d'action du schéma à l'enfance et la jeunesse pour assurer un continuum d'interventions pour les familles du plus jeune âge des enfants jusqu'à leur autonomie ;
- ✚ Renforcer le décloisonnement entre les politiques en traitant en commun des problématiques telles que l'accueil des enfants en situation de handicap, l'information et la communication aux parents et le pilotage des politiques éducatives territoriales.

3.1. Une comitologie renouvelée avec un portage interinstitutionnel renforcé

Pour conforter l'animation interinstitutionnelle du schéma, un travail sur la comitologie a été réalisé et des instances renouvelées ont permis de mieux structurer les travaux des commissions en garantissant une méthodologie commune et une appropriation globale des différents enjeux du schéma.



Cette structure renouvelée avec un copilotage interinstitutionnel des commissions de travail ainsi que des thèmes communs aux 3 politiques « petite enfance », « soutien à la parentalité » et « enfance jeunesse ».

3.2. Les orientations stratégiques du Schéma départemental des services aux familles 2019-2022

Ce nouveau schéma s'articule autour des politiques en faveur de la petite enfance, du soutien à la parentalité, complétées par la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Outre ces 3 domaines d'actions, plusieurs axes transversaux et communs seront également traités dans le cadre de ce nouveau schéma.

► Les 6 ambitions en matière de « petite enfance » : pages 19 à 31

1. La poursuite du développement des modes d'accueil individuel et collectif
2. La pérennisation des modes d'accueil existants
3. L'affermissement et la structuration du travail en réseau entre acteurs à l'échelon départemental
4. L'amélioration des réponses aux besoins spécifiques des familles en lien avec la stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté
5. Le développement d'actions autour de la santé et du développement durable dans les modes d'accueil individuel et collectif
6. Le renforcement des articulations et complémentarités entre modes d'accueil dans le cadre des politiques familiales territoriales

► Les 5 ambitions en matière de « soutien à la parentalité » en convergence avec la stratégie nationale : pages 32 à 38

1. Le développement d'actions en faveur des parents en milieu rural
2. Le renforcement de l'accompagnement des parents d'enfants de 6-12 ans
3. Les besoins particuliers des familles monoparentales et des familles vulnérables
4. L'intégration des problématiques de soutien à la parentalité des familles migrantes
5. Le renforcement des politiques en faveur des enfants en situation de handicap et la prise en compte des besoins d'accompagnement des parents en situation de handicap

► **Les 4 ambitions en matière de politiques « enfance jeunesse » :
pages 39 à 51**

1. Développement d'actions en faveur des 12-20 ans avec une attention spécifique aux moments de transition
2. Soutien au processus d'autonomisation des jeunes et leur engagement citoyen
3. Accompagnement des pratiques numériques des jeunes
4. Encouragement à l'animation de réseaux d'acteurs jeunesse, impliquant les jeunes eux-mêmes et à la construction de politiques territoriales « jeunesse »

► **Les 3 ambitions transversales et communes aux 3 politiques :
page 52**

1. Mise en œuvre d'un parcours des familles avec un enfant / un adolescent en situation de handicap
2. Information / communication des actions et services aux familles pour un meilleur accès aux droits et aux services
3. Renforcement du pilotage et de la coordination des politiques éducatives territoriales

► **Les pages suivantes proposent une focale par politique avec les principaux éléments de diagnostic et la déclinaison des orientations stratégiques.**

3.3. La petite enfance au sein du Schéma départemental des services aux familles

La poursuite du développement de l'accueil des jeunes constitue une ambition première pour les pouvoirs publics.

Elle constitue un axe stratégique porté à la fois dans :

- ✚ la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 signée entre l'Etat et Cnaf ;
- ✚ la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté qui vise « l'émancipation de tous grâce à l'investissement dans les solidarités » ;
- ✚ les mesures fiscales mises en œuvre permettant d'alléger la charge d'enfants et favoriser l'emploi des parents, en particulier des mères.

Le département de la Charente-Maritime est globalement bien couvert en matière de services d'accueil du jeune enfant avec **72,5 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans**², comme la plupart des départements de la façade atlantique.

⇒ **Le taux national de référence est de 58 places pour 100 enfants.**

Néanmoins, plusieurs aspects nécessitent une continuité et le renforcement d'actions concertées entre acteurs :

- ✚ le mode d'accueil individuel est dominant dans le département : l'exercice du libre choix des familles reste partiel sur un certain nombre de secteurs du département ;
- ✚ le développement des maisons d'assistants maternels (Mam) depuis 2010 qui sont au nombre de 41 au 31 décembre 2019 constitue un format d'accueil plébiscité par les élus et les parents ;
- ✚ avec 86 établissements d'accueil du jeune enfant dans le département, les structures d'accueil collective restent déficitaires sur certains bassins vie alors que les besoins sont identifiés et que les familles sollicitent cette modalité d'accueil ;
- ✚ le développement des structures telles que les microcrèches relevant de la réglementation des aides légales de la branche Famille, dites « microcrèches Paje », bouscule les équilibres des services existants sur plusieurs bassins de vie ;
- ✚ l'accueil des familles combinant différents types de fragilités (sociale, culturelle, financière, éducative, handicap de l'enfant ou des parents, monoparentalité,) fait évoluer les pratiques et usages des professionnels de la petite enfance ;
- ✚ la baisse du taux de natalité est source de préoccupation pour les décideurs publics, notamment pour les collectivités locales qui se questionnent sur l'inscription durable d'un équipement collectif dans leurs territoires et la responsabilité à moyen et long terme tant politique que financière.

² Source Cnaf, année 2018.



L'essentiel à retenir en Charente-Maritime en matière de modes d'accueil des jeunes enfants

La prestation d'accueil du jeune enfant versée aux familles allocataires :

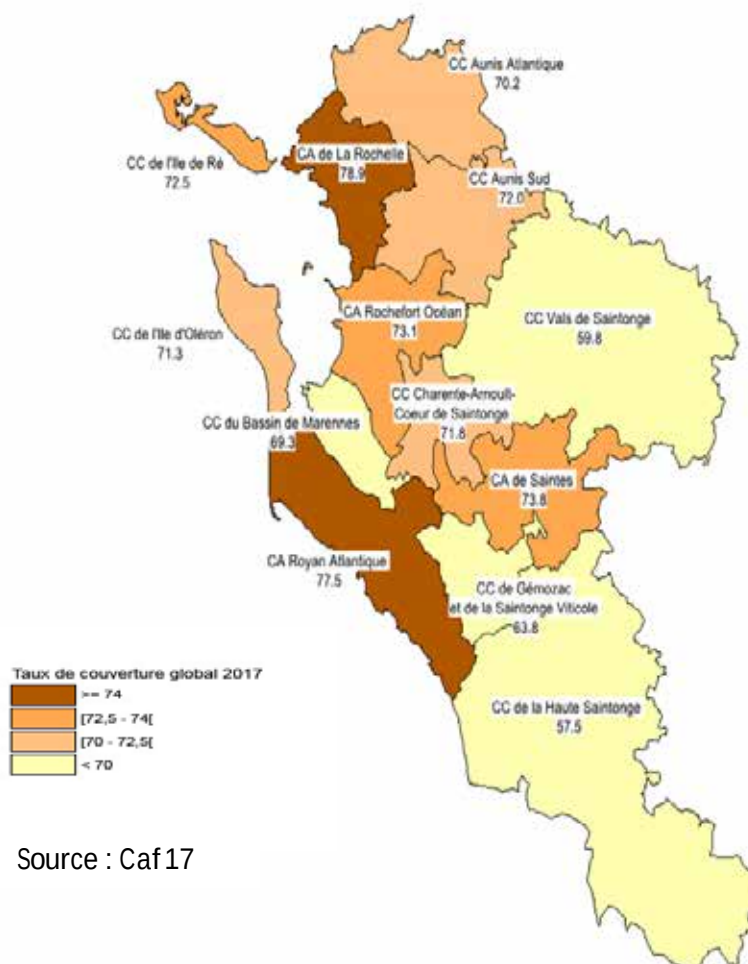
Prestations d'accueil du jeune enfant		
Prestation	Bénéficiaires	Montants
Prime naissance/adoption	334	3 964 463 €
Allocation de base	12 487	27 397 055 €
Prestation partagée d'éducation de l'enfant	1 798	6 776 971 €
Complément libre choix d'activité	11	61 745 €
Complément mode de garde	7 729	59 011 765 €
TOTAL	14 893	97 211 997 €

14 893 allocataires bénéficient de la Paje dans le département.

Le nombre de bénéficiaires décroît légèrement depuis 3 ans en corrélation avec la baisse des naissances.

Cette prestation Caf est complétée par le versement en 2018 de plus de 21 millions d'euros d'aides au fonctionnement et à l'investissement pour les services « petite enfance » gérés soit par des collectivités locales soit par des associations, et signataires d'une convention de partenariat avec la Caf.

Les services d'accueil et d'information « petite enfance »



Profil des familles et enfants

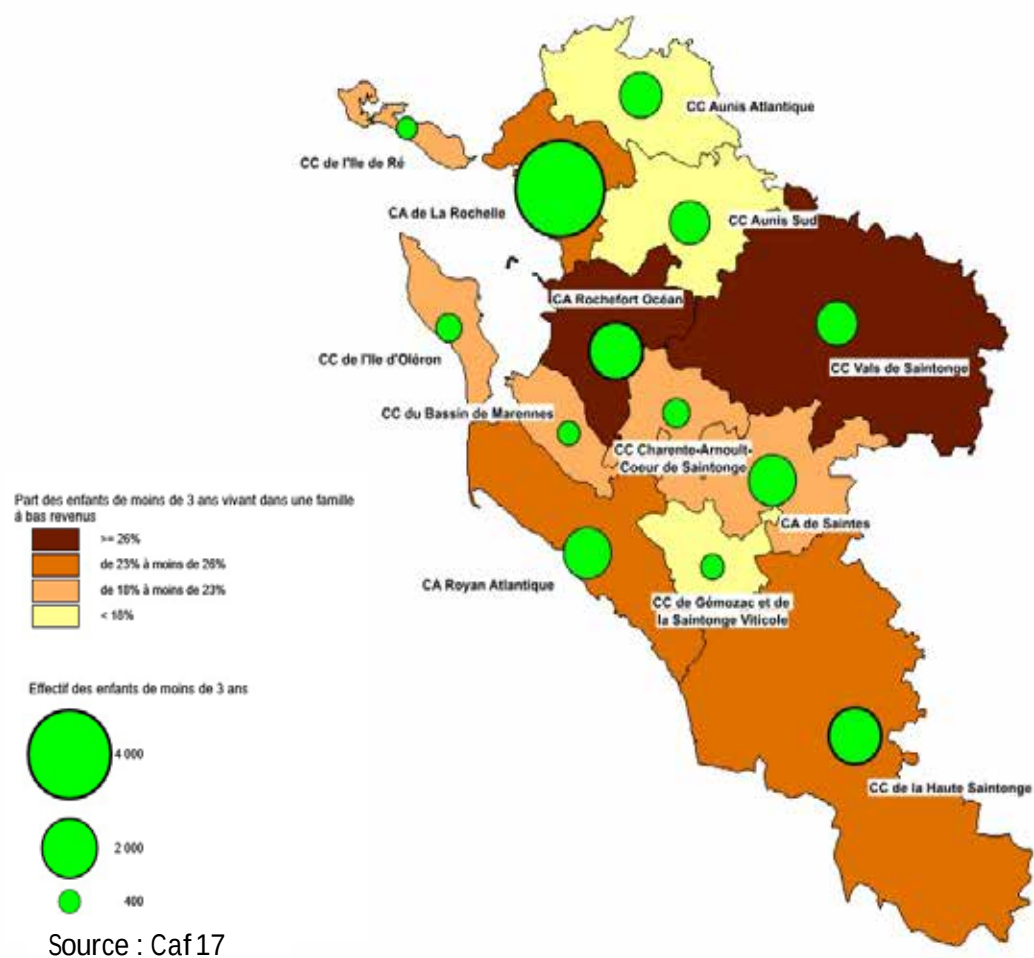
Il n'est pas relevé d'évolutions notables depuis 4 ans sur la structure familiale et l'emploi des parents d'enfants de moins de 3 ans :

- ✚ 86 % des familles avec enfants de moins de 3 ans sont des couples qui majoritairement travaillent et 8 % sont sans emploi ;
- ✚ les familles monoparentales représentent environ 13,9% et sont majoritairement sans emploi avec une forte utilisation du complément de libre choix d'activité à taux plein pour ces familles.

Notons toutefois :

- ✚ une légère décline des naissances en 2018, à l'image du nombre de naissances au niveau national et un nombre de jeunes enfants de moins de 3 ans en diminution de 2 % ;
- ✚ 23 % d'enfants de moins de 3 ans vivent dans des familles en situation ayant des revenus très modestes ;
- ✚ un taux d'activité des femmes de 71,3 % en légère progression par rapport aux années passées.

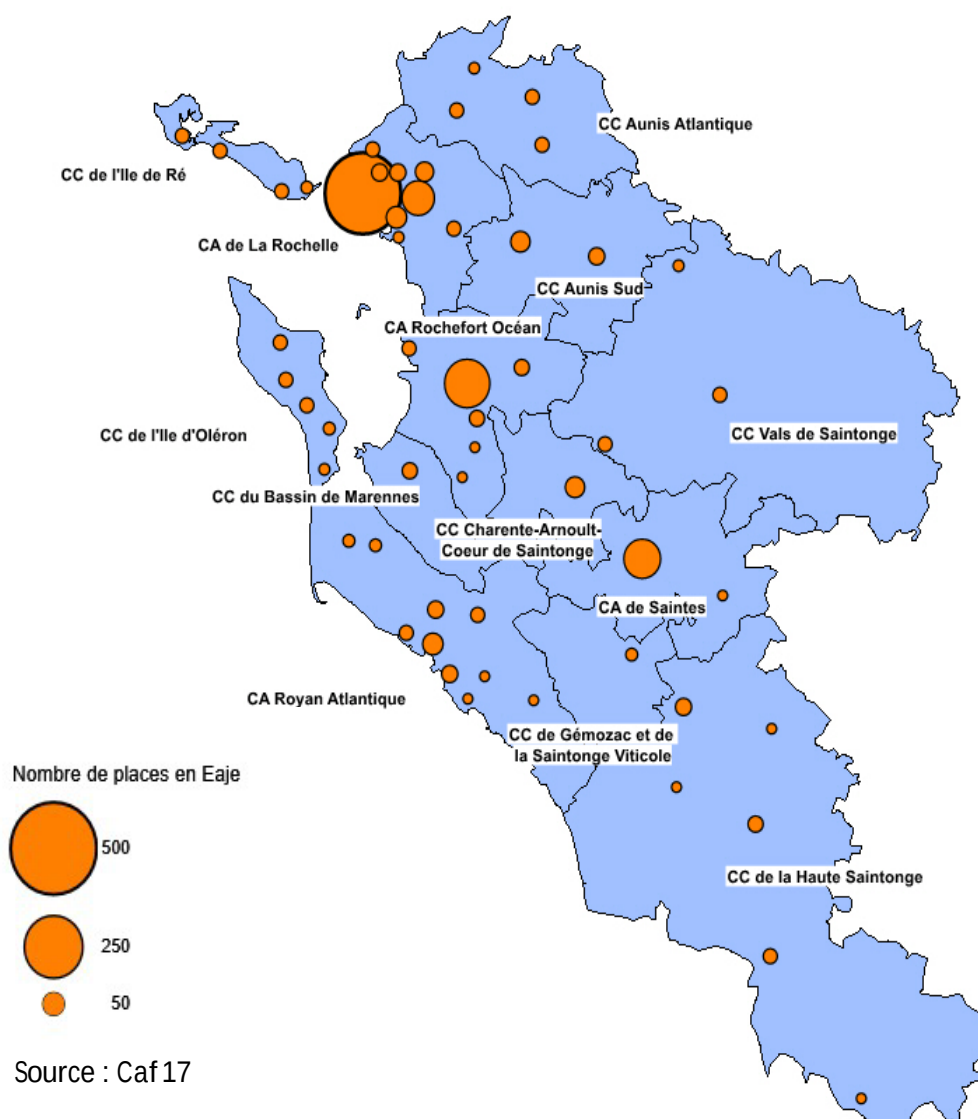
Part des enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille dite « à bas revenus »



L'accueil en établissements d'accueil du jeune du jeune enfant au 31/12/2018

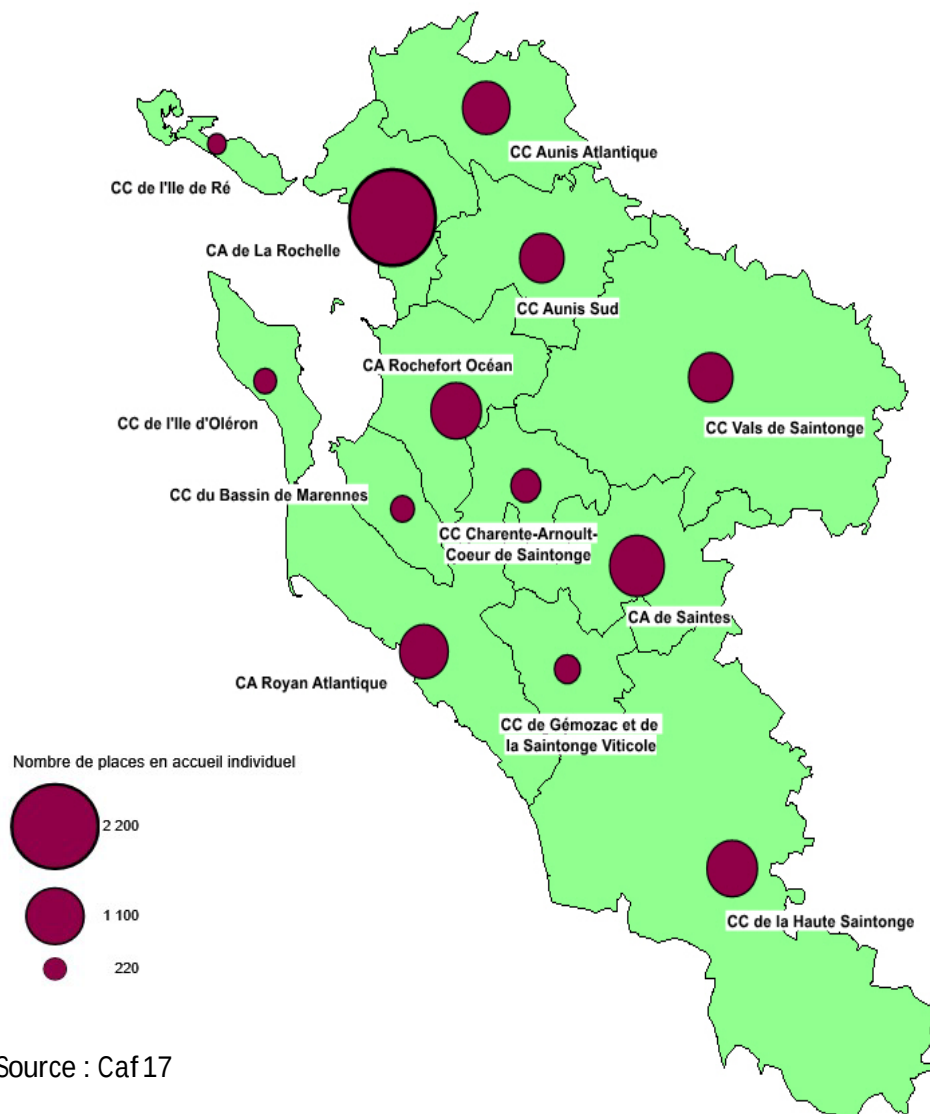
- ✚ 81 établissements bénéficiaires de la Psu offrant 2 006 places et 7 micro-crèches « Paje » offrant 70 places ;
- ✚ création de 41 places nettes nouvelles et 2 fermetures d'établissements ;
- ✚ + 5,12 % d'heures enfants réalisées en 2018 comparé aux heures réalisées en 2014 ;
- ✚ 85 % des établissements fournissent couches et repas aux enfants ;
- ✚ 1 crèche bénéficiant du Label « à vocation d'insertion professionnelle » à La Rochelle ;
- ✚ à partir de janvier 2019 création des bonus Caf « inclusion handicap » et « mixité sociale », la moyenne des participations familiales est prise en compte comme critère d'observation de la mixité sociale et de l'accès aux familles les plus modestes.

Nombre de places d'accueil dans les établissements d'accueil du jeune enfant au 31/12/2018



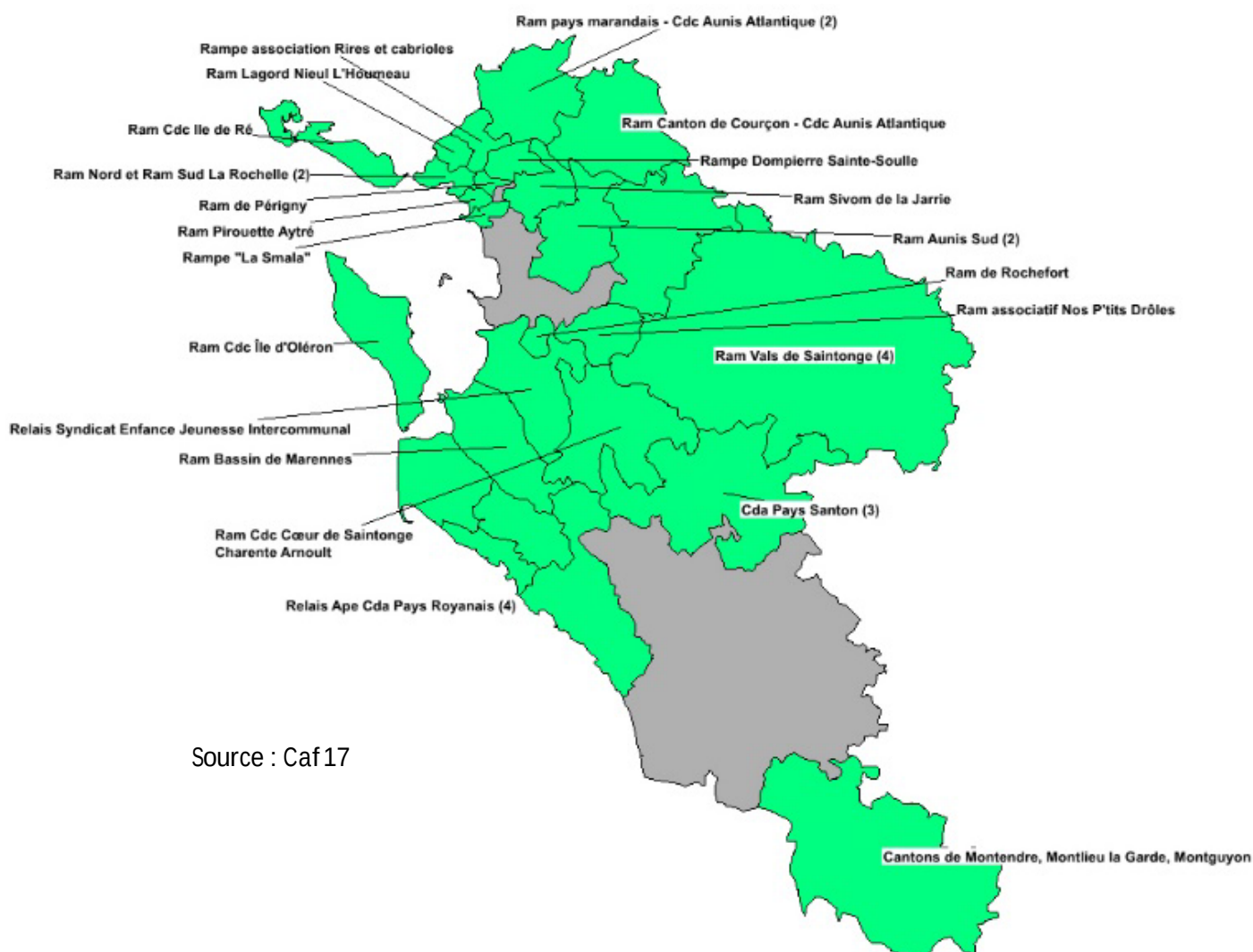
L'accueil chez les assistants maternels agréés

- Un effectif de professionnels en activité en baisse de 6,54 % entre 2014 et 2017 ;
- Une sous activité récurrente chez 18,3 % d'entre eux (nombre de professionnels agréés moins nombre de professionnels actifs) ;
- Une progression notable de Maisons d'Assistants Maternels au nombre de 41 en 2019.



Les lieux d'information agréés « Relais assistants maternels » par la Caf

- ✚ 34 équipements « Ram » agréés dont 4 nouveaux projets en 2018 ;
- ✚ 28 lieux d'implantation dans le département et 4 relais itinérants ;
- ✚ 39 responsables de Ram ;
- ✚ Un ratio de 90,7 assistants maternels pour un équivalent temps plein par Ram.



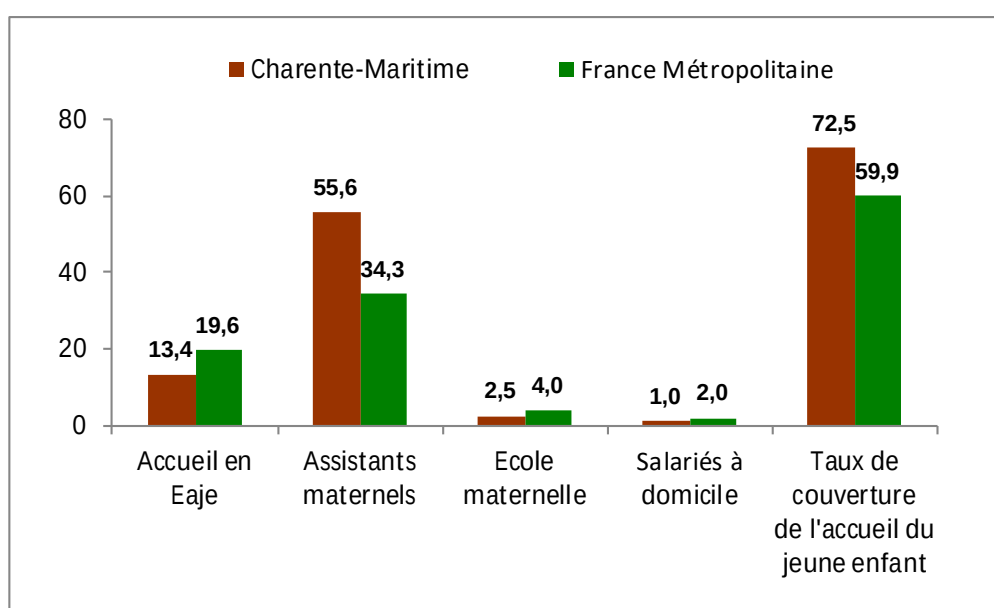
Source : Caf17

Une capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans

Charente-Maritime

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant année 2017

Mode de garde	Offre	Taux de couverture	France Métropolitaine
Accueil en Eaje	2 185	13,4	19,6
Assistants maternels	9 093	55,6	34,3
Ecole maternelle	411	2,5	4,0
Salariés à domicile	156	1,0	2,0
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant	11 845	72,5	59,9



Le diagnostic « petite enfance » 2018 met en exergue :

- Ø Un taux de couverture des besoins en mode d'accueil relativement satisfaisant dans le département et en constante évolution ces dernières années, masquant néanmoins des secteurs sous tension ;
- Ø L'importance de la diversification des modes d'accueil et de la consolidation de leur complémentarité sur les territoires ;
- Ø Un taux de familles en situation de bas revenus relativement élevé dont les besoins nécessitent une attention pour une meilleur prise en compte ;
- Ø Un accueil individuel et collectif d'enfants en situation de handicap qui nécessite de penser une organisation et une information plus centralisées en direction des familles

Les orientations 2019-2022 en matière de petite enfance

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 signée entre l'Etat et la Cnaf définissent l'accès aux modes d'accueil, notamment collectifs, comme un enjeu majeur.

A ce titre, si la Charente-Maritime dispose d'un taux de couverture relativement satisfaisant, le développement de places nouvelles sur les secteurs restant déficitaires en modes d'accueil collectif et le maintien des services d'accueil existants demeurent des axes d'intervention stratégiques.

La commission « petite enfance » réunissant acteurs départementaux et territoriaux a travaillé sur les 6 orientations stratégiques suivantes qu'elle animera jusqu'en 2022 :

Les 6 ambitions en matière de « petite enfance » :

1. La poursuite du développement des modes d'accueil individuel et collectif
2. La pérennisation des modes d'accueil existants en renforçant l'axe prévention et lutte contre la pauvreté
3. L'affermissement et structuration du travail en réseau entre acteurs à l'échelon départemental
4. L'amélioration des réponses aux besoins spécifiques des familles
5. Le développement d'actions autour de la santé et du développement durable dans les modes d'accueil individuel et collectif
6. Le renforcement des articulations et complémentarités entre modes d'accueil dans le cadre des politiques familiales territoriales

Ces orientations sont déclinées ci-après avec les éléments suivants : **actions / indicateurs et calendrier de réalisation.**

La mise en œuvre des actions sera pilotée par la commission petite enfance dans le cadre de groupes de travail spécifiques, en interaction avec les deux autres commissions pour les 3 sujets communs et transversaux.

1^{er} axe stratégique : poursuivre le développement des modes d'accueil individuel et collectif en lien avec les ambitions de prévention et lutte contre la pauvreté

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
Poursuivre le développement de l'offre collective et individuelle	Mettre en place des actions régulières et ciblées de promotion des métiers de la petite enfance par les Ram. Mobiliser les leviers technique et financier favorisant le développement des modes d'accueil individuel et collectif	Évolution du nombre de nouveaux assistants maternels Nombre de création de nouveaux équipements et d'extension de places d'accueil dans les équipements existants	Evaluation annuelle et pluriannuelle du nombre de places créées lors de l'élaboration du diagnostic petite enfance
	Réaliser des actions interinstitutionnelles communes en direction des secteurs déficitaires en matière d'offre d'accueil notamment collectif	Nouveaux projets d'Eaje sur les territoires concernés	Evaluation annuelle

2^{ème} axe stratégique : Pérenniser les modes d'accueil existants en renforçant l'axe prévention et lutte contre la pauvreté

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
Promotion du métier d'assistant maternel	Renforcer la mission d'observatoire des besoins des familles assurées par les Ram	Nombre de bilan par projet de territoire Intégration de la problématique dans les politiques éducatives territoriales pour une articulation renforcée avec les autres modes d'accueil	Evaluation annuelle
Déploiement de plans d'actions partagés en faveur des Eaje en situation de fragilité	Mettre en œuvre un contrat d'accompagnement spécifique en concertation entre collectivités, institutions et gestionnaires	Rétablissement effectifs de situations de fragilité avec évolution de l'offre de services aux familles	Evaluation annuelle 2020 - 2022
Favoriser la mise en réseau des acteurs locaux	Renforcer le rôle des coordinations éducatives en s'appuyant sur les professionnels cofinancés (coordinateurs Pel) et sur le déploiement des fonctions de guichets uniques	Évolution de la fonction de coordination territoriale cofinancée par les collectivités territoriales et la Caf Nombre de guichets uniques mis en place	Evaluation annuelle 2020 - 2022

3^{ème} axe stratégique : Affermissement et structuration du travail en réseau entre acteurs à l'échelon départemental

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
Porter les réflexions des commissions et des ateliers de travail auprès des décideurs et acteurs locaux	Renforcer les articulations entre les travaux conduits par les commissions thématiques du Sdsf et les travaux conduits sur les intercommunalités sur les mêmes problématiques en s'appuyant sur les acteurs mobilisés aux deux échelons Renforcer la dimension coordination et animation des réseaux d'acteurs notamment dans le cadre des conventions territoriales globales (Ctg) et/ou dynamiques éducatives locales	Convergence entre les orientations prises par les institutions et les objectifs et actions mis en œuvre sur les territoires, notamment dans le cadre des conventions territoriales globales (Ctg)	Evaluation annuelle 2019 – 2022.
	Promouvoir la politique de services aux familles	Organisation de temps forts donnant à voir les actions entrant dans le champ des services aux familles (2019 : la famille dans tous ses ...écrans !) Diffusion d'une brochure de communication « Sdsf » auprès des élus locaux et des gestionnaires Diffusion annuelle du diagnostic de l'offre et des besoins en matière d'accueil du jeune enfant	Un temps fort annuel sur un thème du Sdsf

4^{ème} axe stratégique : Réponses aux besoins spécifiques des familles en lien avec la stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
Accompagner les réflexions des élus et acteurs locaux	Diffuser un bulletin d'information relatif aux nouveaux bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale » Soutenir l'accueil d'enfants issus de familles fragiles et d'enfants en situation de handicap Déployer des solutions d'accueil en horaires atypiques sur les territoires déficitaires Renforcer l'accueil occasionnel pour les parents en insertion professionnelle	Nb de territoires sensibilisé et en expérimentation Nb de nouvelles actions spécifiques Nature et nombre d'interventions du référent handicap petite enfance auprès des Eaje et assistants maternels Mobilisation des bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale »	2019 - 2022
Communiquer sur les territoires en direction des familles	Diffuser le handiguide familles, Promouvoir l'information sur les services et actions destinées aux familles sur les sites des différentes institutions Valoriser le site monenfant.fr accentuer la communication autour des « ateliers maternité » destinés aux futurs parents	Évolution du nb de familles utilisatrices des services	2019 - 2022

5^{ème} axe stratégique : Développer des actions de promotion de la santé et du développement durable

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
Initier les réflexions des élus et acteurs locaux	Réaliser un état des lieux Soutenir les expérimentations Renforcer l'information sur les services existants et leurs complémentarités	Évolution des projets d'accueil dans les Eaje et chez les assistants maternels	Annuellement 2019 - 2022
	Sensibiliser les gestionnaires d'équipements et le professionnels de l'accueil individuel et collectif	Organisation effective de temps de sensibilisation auprès des Eaje et des Ram par l'ARS dans le cadre de sa stratégie régionale « santé petite enfance et femmes enceintes » et de l'association écolo crèches. Diffusion du guide « recocrèche » à tous les gestionnaires Eaje Évolution du nombre de projets de rénovation / aménagement / construction développés intégrant ces dimensions.	Annuellement 2019 - 2022

6^{ème} axe stratégique : Consolider les articulations et complémentarités entre modes d'accueil du jeune enfant

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
Assurer la continuité d'accueil des enfants	Créer et expérimenter des parcours d'accueil combinant différentes solutions d'accueil (individuel, collectif, accueil occasionnel avec congé parental, ...)	Identification des parcours mis en œuvre dans le cadre des projets éducatifs de territoire et analyse de leurs impacts sur l'accessibilité réelle des familles	Annuellement 2019 - 2022
Favoriser la complémentarité des modes d'accueil	Expérimenter des guichets d'information des familles uniques/centralisés	Évolution du nombre de gestionnaires Ram porteurs de projets « guichet unique » et promoteur d'un parcours « parent » Évolution de l'utilisation de la demande d'information en ligne sur les modes d'accueil (monenfant.fr)	Annuellement 2019 - 2022 Proposition de bilan intermédiaire de toutes les actions et objectifs fin 2020 avant évaluation finale de 2022.

3.4. Le soutien à la parentalité au sein du Schéma départemental des services aux familles

La politique de soutien à la parentalité est relativement récente dans les politiques publiques. Néanmoins, elle suscite à la fois un sujet d'intérêt et de préoccupation des parents eux-mêmes et des professionnels de la famille, de l'enfance et la jeunesse.

La convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf a renforcé depuis 2013, l'engagement de la branche famille en la matière, aux côtés notamment des Conseils Départementaux, des collectivités locales et du réseau associatif.

La mise en œuvre combinée d'une stratégie nationale de soutien à la parentalité « dessine-moi un parent » et de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté place aujourd'hui la parentalité au cœur des politiques publiques, même si elle souffre encore d'un manque de visibilité et lisibilité auprès des familles.

Cette politique se décline de façon protéiforme dans le département même si les services socles sont bien implantés et s'articulent autour de :

- ✚ D'actions de sensibilisation en direction des futurs et jeunes parents portées à la fois par le Conseil Départemental, la Caf, la Msa, la Cnam à la fois de façon différenciée et commune ainsi que par les collectivités locales via leurs établissements d'accueil du jeune enfant par exemple et les associations tels que les centres sociaux ;
- ✚ D'actions d'accompagnement des parents de façon globale et de façon spécifique en fonction de situations de vie fragilisant la cellule familiale (séparation, décès d'un enfant ou d'un conjoint,...) ;
- ✚ De services tels que les lieux d'accueil enfants parents (Laep), la médiation familiale, les espaces de rencontres, l'accompagnement à la scolarité, les dispositifs d'aides aux départs en vacances, les ludothèques et l'aide à domicile ; le niveau de services dans le département est globalement satisfaisant exception des services d'aide à domicile qui couvrent aujourd'hui encore partiellement le département et qui font face à une baisse forte de sollicitations des familles ;
- ✚ Outre ces services, la constitution et l'animation de réseaux locaux « parentalité » a été encouragée et fonctionne sur plusieurs secteurs du département avec une organisation diversifiée ;
- ✚ D'une action spécifique autour des relations parents / école ;
- ✚ D'actions de communication en direction des parents.



L'essentiel à retenir en Charente-Maritime en matière de soutien à la parentalité

Les prestations légales pour l'éducation et l'entretien des enfants versées en 2018

Prestations d'entretien		
Prestation	Bénéficiaires	Montants
Allocations familiales	39 180	93 130 104 €
Complément familial	6 254	15 916 482 €
Allocation de soutien familial	6 862	13 865 018 €
Allocation de rentrée scolaire	27 721	16 987 264 €
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	3 330	9 264 998 €
Allocation journalière de présence parentale (Ajpp)	58	707 749 €
Complément Ajpp	28	39 357 €
TOTAL	49 975	149 910 971 €

En complément des prestations monétaires directement versées aux familles, la Caf a mobilisé près d'un million d'euros pour le soutien aux services et actions de soutien à parentalité en 2018.

ð **A noter :** 55 706 allocataires « familles » Caf (allocataires avec charge d'enfants) soit 48% des allocataires Caf du département en 2018.

ü **Les services de soutien à la parentalité :**

ð **24 Laep**, dont 4 itinérants, qui ont accueilli plus de 1 300 enfants différents en 2018 soit 1 040 familles qui ont bénéficié de 5 603 heures d'accueil sur le département, assurées par 80 accueillants salariés et/ou bénévoles.

Carte des Laep année 2017



Source : Caf17

ð A noter :

Depuis plusieurs années, le renforcement du partenariat autour des Laep est vivement encouragé pour intégrer ces services dans le panier de services proposés aux parents de jeunes enfants en lien avec la Pmi, le réseau des relais assistantes maternelles, les écoles maternelles, les collectivités locales, maternités,...).

- ✚ **6 espaces de rencontre sur le département** gérés par 3 associations (Udaf, Association Enquête et médiation et Equilibre) ; seules les communautés de communes Aunis et Aunis Atlantique sont dépourvues d'un espace de rencontre mais un projet devrait voir le jour en 2020 ;

Ces associations gèrent également des services de médiation familiale qui bénéficient de 6 équivalents temps plein de médiateurs familiaux avec une couverture à 100% du département ; ces services ont accueilli plus de 600 personnes en médiation familiale ;

En 2018, 2 600 séparations ont été enregistrées par la Caf et la Msa, ces services comme les espaces de rencontre constituent des lieux ressources extrêmement importants. Les secteurs rochelais, rochefortais, royannais et oléronais sont les plus concernés par les séparations ;

En matière d'accompagnement des conflits familiaux et de préservation du lien parents enfants, l'offre de services de l'agence nationale des impayés de pensions alimentaires complète les services.

Elle inclut notamment les ateliers partenariaux d'information autour de la séparation et l'action spécifiques des travailleurs sociaux de la Caf en direction des familles confrontées à une séparation qui sont contactées de façon systématique pour l'accès aux droits et aux services.

- ✚ **37 actions proposées dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents**

- ✚ **2 services d'aide à domicile conventionnés avec la Caf** : Udaf et Admr. L'activité est en forte baisse depuis plusieurs années du fait combiné d'une demande moindre des familles et de la difficulté des associations à recruter du personnel qualifié. En 2019, le département bénéficiait de 0.69 équivalent temps plein de travailleuse d'intervention sociale et familiale (Tisf) et de 5.78 équivalents temps plein d'auxiliaires de vie sociale (Avs) ;

- ✚ **111 cycles d'accompagnement à la scolarité proposés par 28 structures** ; ce service touche en moyenne 1 200 enfants et jeunes par de l'école élémentaire au lycée soit 1 031 familles différentes, en légère progression chaque année ; les Clas sont animés à la fois par des intervenants salariés et bénévoles, à répartition à peu près égale ;

- ✚ **3 collectivités** mettant en œuvre un projet local de réussite éducative (La Rochelle, Saintes et Rochefort) ;

Une offre de soutien à la parentalité diversifiée qui maille relativement bien le département, qu'elle soit accompagnée par la Caf ou d'autres institutions, notamment le Conseil départemental ; Malgré cette offre, constat d'une persistance de la méconnaissance de ces services par les parents en fonction de l'âge de leur enfant, de leur lieu de vie et de leurs conditions de vie.

On constate également l'émergence d'une offre de soutien à la parentalité privée, à l'image du champ de la petite enfance, plutôt accessible aux parents avec des niveaux de revenus élevés.

Les orientations 2019-2022 en matière de soutien à la parentalité

1^{er} axe stratégique : Être parent en milieu rural

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
Mieux comprendre les besoins et attentes des parents en milieu rural	Définir les besoins spécifiques des parents en milieu rural.	Nature des recherches documentaires, expression des parents concernés, retour d'expériences	Intégration systématique au sein des autres orientations
Favoriser le lien social des parents en milieu rural	Valoriser les actions déjà menées en milieu rural. Communiquer en direction des familles. Créer des opportunités de rencontres.	Nature des projets développés : nombre, typologie (collectifs, lieu de rencontre...), fréquentation, nouvelles initiatives Nombre de projets financés dans le cadre des REAAP en milieu rural	
Développer les initiatives locales en s'appuyant sur les richesses du territoire	Soutenir de nouvelles initiatives, encourager l'innovation.	Nombre de nouveaux porteurs Cartographie des nouvelles actions	

2^{ème} axe stratégique : accompagner les parents d'enfants 6-12 ans

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
Accompagner les parents dans les périodes de transition de l'enfant	Développer des actions concrètes à partir des préoccupations des parents (ex : usage du numérique,...). Poursuite des actions en lien avec l'école pour une communication «Parents école réussie»	Nombre et types d'actions développées en lien avec l'Education nationale (espace parents, temps passerelles, partenariat dans le cadre des Clas..). Nombre d'actions menées en transversalité avec les acteurs de la petite enfance et enfance-jeunesse	Fin 2019, en différents groupes thématiques
Développer des lieux d'accueil et d'échanges pour les familles d'enfants âgés de 6 à 12 ans	Accompagner des porteurs de projets volontaires type Laep 6-12 ans à titre expérimental	Nombre et types d'actions pour les familles avec enfants 6- 12 ans	2020-2022
Accompagner les familles et les professionnels sur le enjeux et l'usage du numérique	Animer des actions à destination des familles sur l'usage du numérique	Nombre d'actions menées en transversalité avec les acteurs de la petite enfance et enfance-jeunesse	En continu
Accompagner les professionnels sur le soutien à la parentalité	Mettre en place des informations et de formations à destination des professionnels intervenants auprès des enfants 6-12 ans (par exemple : Alsh)	Nombre de personnels formés et impact sur leurs pratiques professionnelles (développement de l'enfant et ses besoins, communication bienveillante avec les enfants et les parents, numérique...)	En continu

3^{ème} axe stratégique : Les besoins particuliers des familles monoparentales et des familles vulnérables

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
Développer les possibilités de relais parental et de répit en famille	- Informer et sensibiliser les professionnels sur la notion de «droit au répit», - Faciliter l'accès aux modes de garde des enfants des familles monoparentales ou vulnérables, - Impulser des initiatives de solidarités pour adoucir le quotidien des parents, - Développer l'accès aux loisirs et aux vacances dans la mixité,	Nombre et types d'actions innovantes pour ces familles (droit au répit, vacances, de solidarité..),	Fin 2020-2021
Elargissement du partenariat aux associations caritatives	Co-construire des actions avec ces partenaires, Rendre lisibles ou renforcer les réseaux de solidarité et d'entraide		2020-2022
Accompagner les conflits familiaux pour le maintien du lien parents enfants	Poursuivre l'information des parents qui se séparent, Développer l'accompagnement des deux parents	- médiation familiale : augmentation du taux de recours, - espaces de rencontres : développement sur tous les territoires, gestion des situations en attente pour une augmentation du recours à ces services	En continu
Accompagner les familles aux différents événements de la vie (deuil, maladie, handicaps, accidents,,).	Informer, écouter et orienter les familles concernées - Renforcer le partenariat pour apporter des réponses plus coordonnées aux familles	- évolution du nombre de familles accompagnées - évolution du nombre d'actions spécifiques	En continu

4ème axe stratégique : parentalité et migrations

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
Développer des actions de promotion de la citoyenneté	Développer le partenariat avec les services spécialisés (pour des actions en complémentarité)	Nombre et types d'actions développées	2021-2022
Prendre en compte la dimension « socio- culturelle et parentalité » de cette population	Déployer des actions de sensibilisation des acteurs	Prise en compte de la singularité de ces familles migrantes	2021-2022
Développer des actions en lien avec les besoins de ces populations	Affiner les besoins spécifiques de ces populations en termes d'accompagnement à la parentalité	Diversification du partenariat	2021-2022
Réaffirmer le droit commun	Prendre en compte ces familles dans les actions de droit commun (Reaap, Clas,,)		En continu

5ème axe stratégique : Être parent en situation de handicap ou parents d'un enfant en situation de handicap

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
Optimiser le recours au droit commun, l'information et l'orientation des familles	Développer des lieux ressources, d'écoute et d'orientation Diffuser et promouvoir du guide « Handicap » à destination des parents	Nombre de lieux développés. Impact du guide sur la vie quotidienne des parents	<i>A travailler au sein de la commission transversale « Handicaps »</i>
Mieux connaître les besoins des parents en situation de handicap et mieux les soutenir	Accompagner les parents en situation de handicap en développement des coopérations avec les associations de parents d'enfants en situation de handicap	Mobilisation des partenaires sur cette question : travail en synergie	En continu

3.5. L'enfance et la jeunesse dans le Schéma départemental des services aux familles

Rappel sur le schéma des actions éducatives concertées 2015-2017

L'enfance et la jeunesse constituent les deux nouveaux champs intégrés dans le Schéma 2019-2022.

Précédemment, un schéma départemental des actions éducatives concertées avait été mis en œuvre sur la période 2015-2017.

Il visait notamment l'expérimentation de démarches éducatives sur des secteurs où les dynamiques de coordination et de coopération nécessitaient un appui renforcé pour des institutions pour offrir une offre de services lisible et accessible aux enfants et aux jeunes.

Il s'agissait notamment de développer une politique éducative concertée entre institutions afin de :

- ✚ prioriser les interventions et les territoires en déficit de services pour mieux lutter contre les inégalités d'accès ;
- ✚ De mieux faire converger les compétences et moyens d'actions des acteurs.

La définition d'orientations partagées avait ainsi été définies par la Ddcs, la Dsden et la Caf :

- ✚ Faciliter la mise en œuvre des projets en développant le lien entre acteurs et en mutualisant les moyens alloués
- ✚ Favoriser la complémentarité des actions et dispositifs nationaux et départementaux
- ✚ Cibler des territoires prioritaires : Nord Est Agglomération Rochefort / CdC Gémorac / CdC Haute Saintonge
- ✚ Améliorer la valorisation des projets portés par les opérateurs
- ✚ Réduire les inégalités d'accès aux services

Une action a notamment été conduite sur la Sivom de Montguyon avec les résultats suivants :

- ✚ Une coopération forte des institutions avec les élus du canton de Montguyon
- ✚ Le lancement d'une expérimentation « actions éducatives concertées en milieu rural » articulée autour des 3 étapes suivantes :
 1. **Une phase de diagnostic** : identification des forces et faiblesses du territoire avec le recrutement d'un chargé de mission sur 6 mois (co-financement partenarial)
 2. **Une phase d'élaboration de préconisations partagées** (finalisé)
 3. **Une phase de définition d'un plan d'action** concerté pour la mise en œuvre d'une politique éducative

Ce schéma a également permis de poursuivre la démarche autour des projets éducatifs locaux qui constituent des démarches de travail partenariales qui permettent de structurer une action la plus globale possible en matière d'enfance et jeunesse notamment.

L'enfance et la jeunesse dans le Schéma départemental des services aux familles

L'intégration de l'enfance et la jeunesse a pour objectif de mettre en œuvre un continuum d'actions cohérentes pour les familles, quel que soit l'âge des enfants.

Plusieurs enjeux sont identifiés en matière d'enfance et de jeunesse :

- ✚ soutenir les familles dans la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle, en proposant à leurs enfants une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement, sur l'ensemble des temps libres en dehors de l'école ;
- ✚ permettre à tous les enfants d'avoir accès à des offres d'activités diversifiées (culturelles, sportives, scientifiques...) avec une attention particulière portée aux enfants les plus défavorisés, notamment en matière de départ en vacances.

Ces ambitions contribuent à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

En matière d'accompagnement des adolescents et jeunes adultes : l'objectif est de favoriser leur engagement citoyen et d'être présent à leurs côtés, avec leurs parents et avec les partenaires pour contribuer à créer les conditions permettant à chacun d'eux d'avoir les moyens de son projet de vie sociale et professionnelle notamment en :

- ✚ Accompagnant, soutenant et valorisant les projets portés par les adolescents,
- ✚ Renforçant la présence éducative numérique et renouvelant les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen,
- ✚ Soutenant l'engagement des jeunes,
- ✚ Soutenant l'accès à l'autonomie des jeunes en matière de décohabitation.



L'essentiel à retenir en Charente-Maritime en matière d'enfance jeunesse

ü Les prestations d'entretien versées aux familles allocataires

La Caf verse aux familles avec enfants et adolescents :

- ✚ les allocations familiales pour 2 enfants, complétées par le complément familial pour 3 enfants et plus ;
- ✚ ainsi que l'allocation de rentrée scolaire.

En 2018, ces 3 prestations ont représenté plus de 126 millions et ont bénéficié à 73 155 allocataires.

Ces prestations Caf sont complétées par le versement en 2018 de 12.7 millions d'euros d'aides au fonctionnement et à l'investissement pour les services « enfance jeunesse » gérés soit par des collectivités locales soit par des associations, et signataires d'une convention de partenariat avec la Caf.

ü Les services enfance jeunesse :

Les enfants et les jeunes dans le département :

- ✚ davantage d'enfants et d'adolescents que de jeunes adultes sur le département. En 2015 :
 - o 104 241 enfants et adolescents âgés de 3 à 17 soit 16 % de la population de Charente maritime ;
 - o 70 918 jeunes adultes de 18 à 24 ans soit 11 % de la population

28, % % des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans touchés par la pauvreté non négligeable (Source Caf data intra/ données 2017- enfants vivant dans un foyer à bas revenus) :

- ✚ 29,2 % des 3-5 ans
- ✚ 26,1% des 6-11 ans
- ✚ 29,9% des 12-15 ans
- ✚ Et 36,2% des 16-17 ans

A noter :

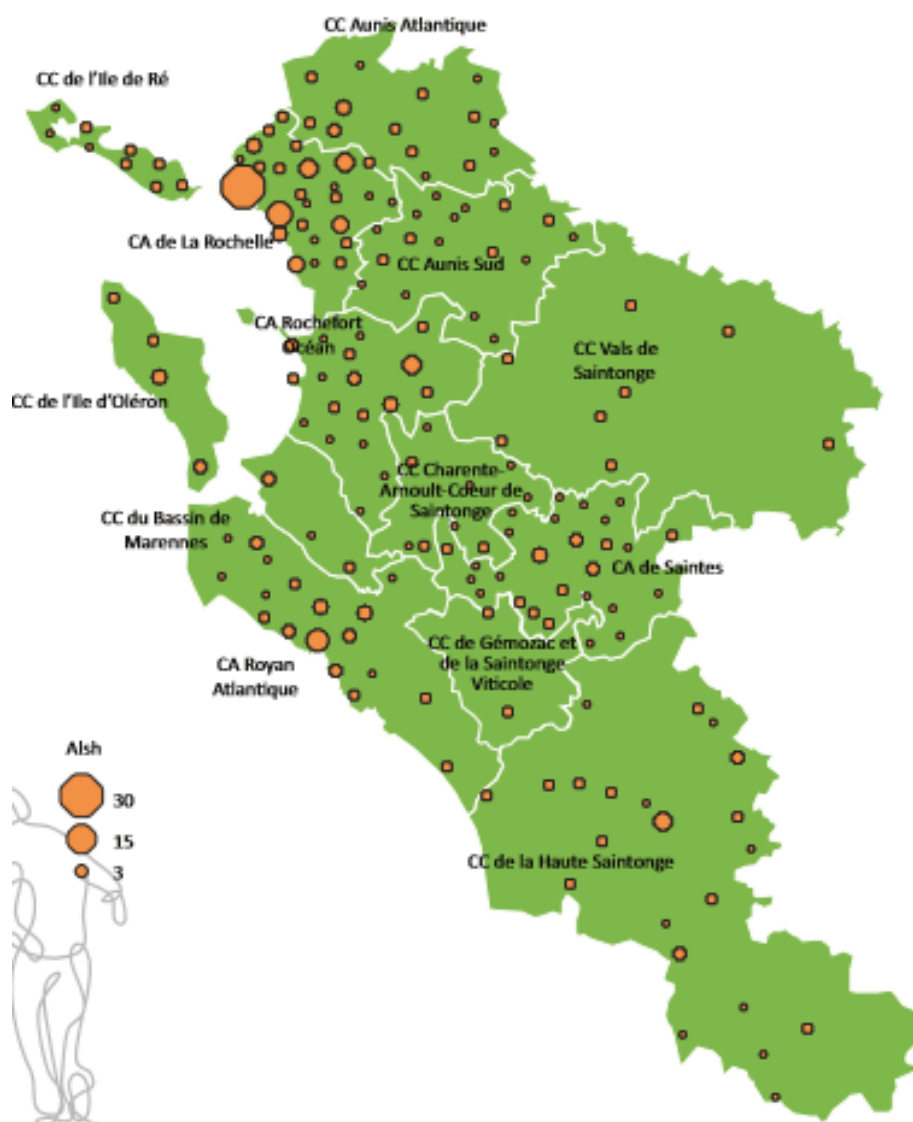
- ✚ Le département gagne principalement des personnes de 40 à 64 ans et perd des jeunes de 18 à 29 ans.
- ✚ Plus de 95% des enfants et jeunes de 6 à 17 ans sont scolarisés et près de la moitié des 18-24 ans (47%). En revanche, une part importante des 18-29 ans quittent le territoire

Les services destinés à l'enfance et à la jeunesse sont très nombreux et sont gérés par les collectivités locales et des associations :

- ✚ services d'accueil de loisirs ;
- ✚ accueils de loisirs destinés spécifiquement aux adolescents ;
- ✚ services d'accompagnement aux projets des jeunes ;
- ✚ services de prévention ;
- ✚ services d'accompagnement vers l'emploi telles que les missions locales, le logement (Résidences habitat jeunes, Comité local pour le logement autonome des jeunes, services logement jeunes, ...) ;
- ✚ services d'information jeunesse avec le Centre département d'information jeunesse et les bureaux information jeunesse ;
- ✚ actions en faveur de l'engagement citoyen des jeunes ;
- ✚ dispositifs autour des pratiques numériques, ... entre autres exemples.

- ø **Le département est riche de nombreuses fédérations, réseaux, actions et services, nous n'en retiendrons que quelques-uns dans ce chapitre « état des lieux » ;**
- ø **Les travaux de la commission enfance jeunesse permettront de mieux donner à voir l'existant et les complémentarités à rechercher.**

Une offre d'accueil de loisirs bien développée en Charente Maritime



Source :
Caf17

- ✚ 178 communes bénéficient au moins d'une offre d'accueil de loisirs périscolaire ou extrascolaire, soit 38% des communes de Charente Maritime ;
- ✚ Ces communes sont celles qui concentrent la majorité de la population du département, puisque 80 % des ménages et 84 % des allocataires y résident au 31 décembre 2017 ;
- ✚ Parmi les enfants allocataires âgés de 3 à 17 ans : près de 8 enfants sur 10 vivent dans une commune qui bénéficie d'une offre d'accueil de loisirs, soit 67 789 enfants concernés au 31 décembre 2017 ;
- ✚ La dynamique autour des projets éducatifs locaux initiée dans le département il y a plus de 20 ans, puis celle des projets éducatifs de territoires en 2013, ont permis de développer dans le département une offre d'accueil de loisirs importante ;
- ✚ En 2017 : on dénombre 282 accueils de loisirs sans hébergement pour 470 conventions Caf sur le département ;
- ✚ A l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale, la couverture des territoires pour ce type d'accueil concerne alors 350 communes soit 3/4 des communes du département.

ü L'accompagnement de l'initiative et des projets de jeunes

- ✚ A l'œuvre depuis plus de 30 ans grâce aux fonds départementaux successifs gérés initialement par l'Etat puis la dynamique des projets éducatifs locaux, l'accompagnement des initiatives de jeunes est un axe fort de la politique jeunesse dans le département ;
- ✚ Des politiques jeunesse favorisant la responsabilisation et l'autonomisation des jeunes et des fonds locaux dédiés ont également vu le jour sur plusieurs territoires, renforcées suite à « l'expérimentation jeunesse » impulsée par la Cnaf pendant la Cog 2009/2012 ;
- ✚ Le Fonds d'aide aux jeunes aide financièrement les jeunes de 18 à 25 ans à faire face à des besoins liés à la vie quotidienne : frais de logement, frais liés à l'installation, frais d'hébergement pour un stage ou une formation...etc.

Aujourd'hui :

- ✚ Une vingtaine de projets soutenus chaque année par le fonds départemental projets jeunes touchant en moyenne 130 jeunes ;
- ✚ 30 structures labellisées « jeunesse » par la Caf bénéficiant d'une aide au financement du poste d'animateur jeunesse pouvant aller jusqu'à 12 000 € par an.

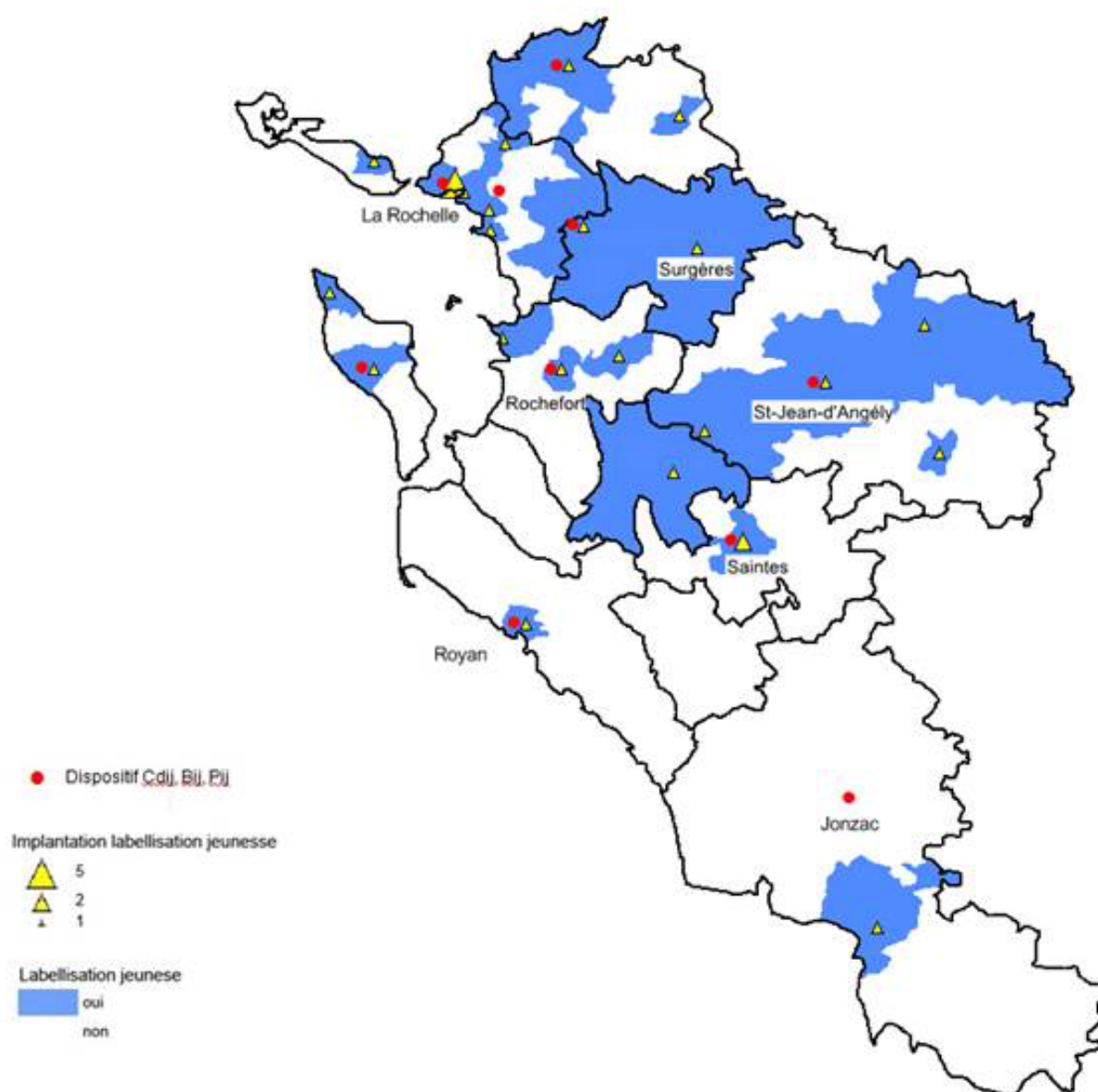
ü L'information des jeunes

Le réseau Information Jeunesse est constitué de 11 structures.

Parmi ces 11 structures, 5 sont communales et 6 sont associatives.

- § **8 Bureau Information Jeunesse (BIJ)** : Jonzac, Rochefort, La Rochelle, Communauté de communes de l'Île d'Oléron, Royan, Communauté de communes de Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Surgères.
- § **3 Points Information Jeunesse (PIJ)** : Aigrefeuille, Marans, Périgny.

Réseaux information et labellisation jeunesse



Source : Caf 17

ü L'engagement des jeunes via le service civique

Le service civique est accessible à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, qui veulent réaliser une expérience d'engagement volontaire d'en moyenne 8 mois au service de l'intérêt général. Cette mission est indemnisée par l'Etat et par la structure qui les accueille.

Selon le bilan annuel de l'Agence du Service Civique pour le département de la Charente-Maritime, 765 jeunes ont commencé une mission de service civique depuis le 1er janvier 2018 dans notre département. Ils étaient 627 en 2017, ce qui représente une augmentation de 22 %.

Depuis 2014, année de montée en puissance du dispositif, 2 457 jeunes ont réalisé une mission de service civique dans le département. La Charente-Maritime est le troisième département d'accueil de volontaires de la région Nouvelle Aquitaine. Les missions proposées sont très variées et couvrent des champs divers : sport, culture et loisirs, solidarité, environnement, éducation pour tous, mémoire et citoyenneté, santé, développement international.

ü L'accompagnement des pratiques numériques des jeunes

Il se réalise par le biais de différents réseaux et structures : réseau Educipopnum et le réseau des promeneurs du net dont sont partenaires la majorité des fédérations d'éducation populaire et de jeunesse.

La coordination départementale du dispositif des promeneurs du net est conjointement assurée par la Maison Départementale des Adolescents et des Jeunes Adultes en articulation avec l'association les Petits Débrouillards dans le cadre d'un cofinancement Caf-Ddcs.

Au 31/12/2019, 35 promeneurs sont actifs dans le département.

ü L'accès au logement autonome pour les jeunes

Aujourd'hui le département bénéficie de 4 Résidences Habitat Jeunes agréées offrant 507 lits :

- ➔ Horizon Habitat Jeunes > La Rochelle (340 lits),
- ➔ RHJ Le Logis > Saintes (66 lits)
- ➔ RHJ A chacun son toit > Saint Jean d'Angély / Matha (58 lits)
- ➔ RHJ CLLAJ > Jonzac (43 lits)

Les RHJ permettent de faciliter l'accès des jeunes adultes à l'autonomie.

Au-delà de la dimension « hébergement », elles développent un projet socio-éducatif et bénéficient d'un agrément de leur projet par la Caf.

Ces structures mettent à disposition des jeunes qui vivent hors de leur famille un ensemble d'installations matérielles pour leur hébergement et leur restauration ainsi que des moyens permettant, directement ou indirectement, leur insertion dans la vie sociale.

Elles favorisent la socialisation des jeunes par l'habitat et par différentes formes d'incitations et d'actions dans les domaines de la vie quotidienne, la mobilité, l'emploi, la formation, les loisirs, la culture.

Elles s'adressent principalement aux jeunes en voie d'insertion sociale et professionnelle âgés de 16 à 25 ans, mais sont autorisés à héberger des jeunes de 26 à 30 ans, sous réserve qu'ils

représentent une fraction de l'effectif total et que l'accueil en RHJ constitue une période transitoire dans leur parcours résidentiel.

La mission d'une RHJ est caractérisée par un projet socio-éducatif, qui se concrétise par l'existence d'une infrastructure socio-éducative au sein du foyer et par la présence effective d'un personnel qualifié chargé de diverses actions : accueil, organisation du temps libre et des loisirs, information et aide aux jeunes face aux problèmes de la vie quotidienne, participation des jeunes à la vie collective, insertion sociale et professionnelle, aide individuelle.

Au-delà de l'action des RHJ, le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes), intervient sur plusieurs territoires du département avec les objectifs suivants :

- ✚ accueillir, informer, orienter et accompagner tous les jeunes de 16 à 30 ans dans leur accès ou maintien au logement autonome,
- ✚ développer des outils adaptés au territoire pour favoriser le parcours résidentiel des jeunes,
- ✚ favoriser le partenariat pour la mise en œuvre d'une politique locale autour du logement des jeunes.

Le CLLAJ intervient sur différents secteurs :

- ✚ Agglomération de La Rochelle
- ✚ Communauté de communes de Haute-Saintonge
- ✚ Communauté de communes de l'Île d'Oléron
- ✚ et Agglomération Rochefort Océan.

Le CLLAJ souligne depuis 2 ans :

- ✚ la précarisation grandissante des jeunes ;
- ✚ l'augmentation des difficultés à se stabiliser tant sur le plan professionnel que résidentiel.

Les parcours d'accompagnement et d'hébergement sont plus longs et faits d'aller-retour entre l'hébergement et le logement.

ü **L'action du réseau associatif**

Plusieurs fédérations œuvrent auprès des enfants et des jeunes dans le département. Elles constituent des acteurs essentiels aux côtés des collectivités et des institutions pour rencontrer les jeunes, les accompagner dans leur parcours et les orienter :

- Fédération départementale des centres sociaux
- Fédération départementale des Foyers ruraux
- Fédération départementale des Familles rurales
- Fédération départementale des Francas

Les orientations 2019-2022 en matière d'enfance et de jeunesse

1^{er} axe stratégique : DEVELOPPER DES ACTIONS EN DIRECTION DES 12-20 Ans EN PRENANT EN COMPTE PLUS PARTICULIEREMENT LES MOMENTS « PASSERELLE »

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
Définir et qualifier les moments et lieux « passerelles » des jeunes et les rendre lisibles de tous	Mener une réflexion sur les moments passerelles, sur leur prise en compte dans les accueils d'adolescents (10-14 ans ; 14 ans et plus).	Groupe de travail, réunion 2 à 3x/an ?	2020 / 2022
	Réaliser un diagnostic départemental sur les accueils des préadolescents (10-14 ans) et les accueils de jeunes (14 ans et plus) à partir du cadre réglementaire des ACM notamment.	Rédaction du diagnostic	2020
Contribuer au développement des accueils pour adolescents au regard du diagnostic établi	Rédiger une charte ou un référentiel sur les accueils adolescents afin de mieux qualifier cet accueil et répondre aux besoins de ce public.	Rédaction de la charte	2021
	Aller vers le développement de davantage d'accueils d'adolescents sur le territoire, par des expérimentations et un accompagnement technique.	Evolution du nombre d'accueils adolescents	2021/2022

2^{ème} axe stratégique : SOUTENIR LE PROCESSUS D'AUTONOMIE DES JEUNES ET FAVORISER LEUR ENGAGEMENT CITOYEN

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
Rendre lisibles les ressources territoriales dédiées à la jeunesse et à sa prise d'autonomie	Promouvoir et valoriser les ressources existantes (IJ, applications locales, ...)	Réalisation d'actions de communication concertées par les acteurs de la commission	2021 / 2022
	Mener une réflexion sur la création, le développement et/ou le renforcement de moyens numériques	Mise en œuvre effective d'un groupe de travail	2021 / 2022
Promouvoir les actions favorisant l'autonomie des jeunes	Recenser les actions, les acteurs, les ressources favorisant l'autonomie des jeunes pour mieux les identifier (CLLAJ, plateforme mobilité, IJ, accueils émancipateurs...)	Réalisation d'un état des lieux	2020
	Soutenir les actions existantes	Maintien des actions existantes.	2021/2022
	Réfléchir au développement de nouvelles actions	Création d'actions nouvelles.	2021/2022
	Recenser les différentes formes d'engagement et leurs acteurs pour mieux les identifier et inciter les jeunes à s'engager (service civique, BAFA, chantiers de jeunes, entrepreneuriat, projets jeunes...), et aller vers le développement d'un label ou d'un répertoire	Création d'un label ou d'un répertoire.	2020
	Soutenir les actions existantes	Maintien des actions existantes.	2021 / 2022
	Réfléchir à d'autres formes de promotion et d'autres formes d'engagement	Création de nouvelles actions de promotion. Émergence de nouvelle forme d'engagement.	2021 / 2022
Soutenir la professionnalisation des animateurs jeunes	Soutenir et accompagner le réseau des animateurs	Nombre de regroupement des animateurs jeunes.	2020/2022
	Mener des actions de formation à destination des animateurs	Nombre de stages organisés dans le cadre du programme partenarial piloté par la DDCS, programme semestriel régulier.	2019/2022
	Labelliser les structures jeunesse (labellisation jeunesse)	Nombre de labels	2019/2022
	Déployer la prestation de service jeunesse sur le département	Déploiement effectif des premières prestations de services	2020/2022

3^{ème} axe stratégique : ACCOMPAGNER LES PRATIQUES NUMERIQUES DES JEUNES

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	Calendrier
Développer les actions d'éducation aux pratiques numériques	Promouvoir les outils existants au sein du réseau des acteurs de l'éducation populaire, par l'organisation de journées dédiées	Organisation de 2 journées d'appropriation /an	2020 / 2022
	Poursuivre et développer la formation des animateurs sur la question des pratiques numériques par un travail avec les fédérations d'éducation populaire	Programme partenarial de stages, 1 à 2 stages par an dédiés à l'éducation aux pratiques numériques	2020 / 2022
	Soutenir et promouvoir des projets autour de l'éducation aux pratiques numériques	Soutien financier et technique des institutions. Promotion par les acteurs.	2020/2022
Développer et promouvoir le dispositif "Promeneurs du net"	Contribuer au développement et à la diversification des profils des promeneurs	Variété effective des typologies des profils des Pdn.	2019 / 2022
	Poursuivre la coordination départementale du dispositif	Soutien financier et technique	2019 / 2022
	Promouvoir les promeneurs du net sur les secteurs dépourvus par des actions d'information et de communication	Labellisation de nouveaux Pdn sur les territoires non pourvus.	2019/2022
Valoriser les compétences des jeunes en matière de pratiques numériques	Initier une réflexion et reprer les initiatives	Identification d'actions de valorisation déjà organisées. Emergence de nouvelles actions.	2020 / 2021
Faciliter l'accès aux droits des jeunes par les pratiques numériques	Labelliser des points numériques jeunes (accès numérique et accompagnement technique)	Nbr de structures labellisées	2020 / 2022
	Labelliser le réseau Information jeunesse	Nbr de structures labellisées	2019/2022

4ème axe stratégique : ENCOURAGER L'ANIMATION DE RESEAUX D'ACTEURS JEUNES IMPLIQUANT LES JEUNES EUX-MEMES ET SOUTENIR ET ACCOMPAGNER AU SEIN DE CES RESEAUX LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES TERRITORIALES CONCERNANT LA JEUNESSE.

Objectifs	Actions	Indicateurs d'évaluation	calendrier
Conforter les démarches existantes et favoriser le rapprochement des acteurs jeunes	Poursuivre les démarches éducatives, partenariales et territoriales avec les collectivités locales en lien avec la mise en œuvre progressive des conventions territoriales globales	Maintien du nombre de territoires couverts par une démarche éducative partenariale	2019 / 2022
	Intégrer la dimension jeunesse dans les conventions territoriales globales avec les collectivités locales	Nombre de conventions (Ctg) intégrant l'axe jeunesse	2019 / 2022
	Conforter les démarches territoriales de réseaux d'animateurs jeunes	Maintien des réseaux existants et développement de nouveaux réseaux.	2020/2022
Expérimenter, promouvoir, développer les instances de jeunes	Identifier les réseaux, dispositifs et structures pouvant permettre d'identifier des jeunes intéressés pour s'impliquer dans cette démarche et/ou démarcher et faire s'intéresser les jeunes plus éloignés	Réalisation d'un état des lieux des assemblées / instances existantes de jeunes	2020
	Expérimenter des débats au niveau local, sur une thématique précise ou non, organisés par/pour des jeunes, en s'appuyant sur des structures existantes et en accompagnant la formation des animateurs (cf. orientation 2 soutien à la professionnalisation)	Nombre de débats organisés Nombre de jeunes participants Diversité des thématiques abordées	2020 / 2022
	Développer les projets d'instances de concertation entre jeunes, assemblées de jeunes	Création de nouvelles instances de concertation de jeunes.	2020

Les travaux communs « actions transversales » des 3 commissions

3 orientations stratégiques partagées	1. Parcours des familles avec un enfant / un ado en situation de handicap 2. Information / communication des actions et services aux familles pour un meilleur accès aux droits et aux services 3. Renforcement du pilotage et de la coordination des politiques éducatives territoriales	➡ 2019/2020 ➡ En continu sur la période 2019-2022 ➡ 2021-2022
➡ PISTES D'ACTION	- ü Finalisation du handiguide - ü Lancement du groupe de travail « Handicap »	

4. Moyens et leviers utilisés par les partenaires du schéma

La Caisse d'Allocations Familiales

En 2018, la Caf a mobilisé :

- ü plus de 21 millions d'euros en faveur de la Petite enfance ; les aides de la Caf contribuent à financer en moyenne près de 45% du coût de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant ;
- ü 12,7 millions d'euros en faveur de l'enfance et la jeunesse ;
- ü près d'un million d'euros en faveur du soutien à la parentalité.

ð Concernant la petite enfance :

Dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 signé entre la branche famille et l'Etat et de sa déclinaison en Charente-Maritime, la Caf maintiendra ses financements auprès des gestionnaires de services petite enfance avec des bonifications spécifiques notamment autour du handicap, de la mixité sociale et de l'appui à la promotion et à la formation du métier d'assistant maternel par les Ram.

En outre, au titre du fonctionnement, les crédits indiqués ci-dessus seront revalorisés de 2 % par an. Des dotations supplémentaires de près de 800 000€ par an viendront compléter ces crédits pour mieux soutenir les territoires les moins bien pourvus et les familles les plus vulnérables.

Pour accompagner les gestionnaires, collectivités et associations, elle continuera de mobiliser ses équipes territoriales d'intervention sociale et le coordinateur petite enfance, représentant ainsi près de 20 professionnels.

Elle soutient également la Fédération des collectifs enfants parents professionnels et l'association Do l'enfant Dom.

ð Concernant l'appui à la fonction parentale :

La Caf mobilise près d'un million d'euros € au titre du fonctionnement des services susmentionnés (Lieux d'accueil Enfants Parents, Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, médiation familiale et Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents) ainsi qu'une fonction de coordination départementale et 6 travailleurs sociaux spécialisés.

Le Conseil Départemental

Données Conseil départemental de Charente-Maritime

Sur la période 2014-2017, le Conseil départemental a mobilisé **3 295 956 €** :

- ü Petite enfance : 1 610 036€, dont une subvention annuelle de 5 000 € à chaque RAM
- ü Parentalité : 185 920 €
- ü Actions de prévention : 1 500 000€

Le Conseil Départemental a fait le choix de :

- ü contribuer au développement des espaces « point rencontre » et de médiation familiale,
- ü participer au fonctionnement de la maison Départementale des Adolescents en mettant à disposition deux agents du Département (un assistant social et un psychologue) et en versant une subvention annuelle de fonctionnement,
- ü soutenir financièrement des associations développant des actions ponctuelles ou régulières de soutien à la parentalité.

La MSA

Données Msa des Charentes

Dans le cadre de son plan d'Action Sanitaire et Sociale 2016- 2020, la MSA a pour ambition de mener une politique volontariste en direction des familles. Cette volonté sera poursuivie au-delà de 2020 en cohérence avec la COG en cours de négociation avec les pouvoirs publics.

Elle accompagne les familles du régime agricole dans leur parcours de vie, en veillant à l'équilibre de la vie personnelle et professionnelle, à l'épanouissement des enfants et des jeunes, en étant attentifs aux difficultés rencontrées pouvant être renforcées par l'isolement, le manque de moyens financiers, la maladie ou le handicap et le manque de mobilité pour accéder aux différents services.

Divers axes du schéma dont nous sommes signataires renvoient à l'action de la MSA et à sa synergie avec les partenaires :

- **le soutien aux politiques d'accueil du jeune enfant** et aux actions de **développement de ces services** sur les territoires ruraux
 - o versement de la PSU à parité avec la prestation Caf pour la population agricole ;
 - o appui à la création de structures Relais Assistants Maternels, et Maisons d'Assistants Maternels, Micro-crèches, Multi-accueils sur des territoires ciblés et en concertation avec les partenaires ,
 - o aides à l'accès aux vacances et aux structures de loisirs.

- **l'appui à la parentalité pour accompagner les familles au plus proche de leurs besoins** par la participation au développement et à la pérennisation des structures et services sur leurs territoires
 - o en favorisant leur implantation dans les territoires dépourvus et en apportant un co-financement à parité avec les prestations de la CAF en complément des autres financeurs (médiation familiale, espaces de rencontre, Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents) ;
 - o en prenant part à des actions en faveur des familles sur de l'information collective entrant dans le champ de la parentalité.

- **favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes**, avec une attention toute particulière pour les territoires ruraux.
 - o par le versement de prestations à destination de ces publics pour favoriser les études, leur implication auprès d'autres jeunes avec des aides pour l'obtention du BAFA, ...
 - o par le soutien et l'accompagnement d'actions portées par les jeunes à travers des appels à projets permettant de mettre des projets des jeunes en valeur par des remises de prix au local et au national créant ainsi une émulation au sein des réseaux ;
 - o par des actions menées avec les MFR et les collèges ruraux sur des thématiques proposées tous les deux ans afin d'amener les jeunes à réfléchir à des sujets de sociétés tels que le handicap, le bien vivre ensemble, ...

Enfin, la MSA a à cœur de faire en sorte que l'information sur les actions et services portés et développés par les différents acteurs, puisse être diffusée auprès de ses ressortissants afin qu'ils puissent en bénéficier.

L'Etat

Données Ddcs Charente-Maritime

Au plan local, depuis 1999, les services déconcentrés ont piloté des travaux relatifs au développement d'une aide à la fonction parentale et contribué à la mise en œuvre de la médiation familiale et des espaces rencontres. Plus récemment, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a instruit la demande de labellisation des espaces rencontres.

L'Etat intervient dans la coordination des Politiques Educatives Locales, et dorénavant des Projets Educatifs de Territoire (PEdT), et veille à articuler l'offre d'accueil pour les jeunes enfants et le soutien à la fonction parentale avec le déploiement de la scolarisation des jeunes enfants, l'accompagnement à la scolarité, la promotion de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs (ACM) et le soutien aux actions éducatives et de loisirs.

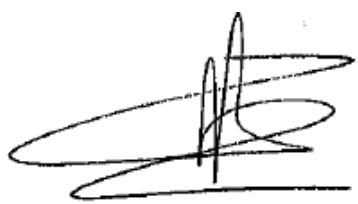
Une attention particulière est également portée à l'insertion des enfants en situation de handicap dans les établissements scolaires les accueils de jeunes enfants ou les activités périscolaires.

Enfin, au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, un soutien spécifique vise à retisser du lien social et à conforter le rôle d'acteurs de proximité reconnu aux centres sociaux. Par ailleurs, les adultes relais constituent une interface entre les institutions et les familles vivant dans les quartiers sensibles.

En Charente-Maritime, on comptabilise actuellement :

- ü 32 projets éducatifs locaux, 61 projets éducatifs de territoire
- ü 111 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité,
- ü 455 enfants de moins de trois ans scolarisés,
- ü 1 000 élèves en situation de handicap accompagnés par 850 auxiliaires de vie scolaire,
- ü 1 040 accueils de loisirs accueillant 140 000 enfants,
- ü 590 séjours de vacances accueillant 12 200 enfants,
- ü 4 052 animateurs et directeurs d'ACM
- ü 4 sites inscrits en politique de la ville (la Rochelle, Rochefort, Saintes et Royan) en 2020
- ü 14 adultes relais

Le présent schéma départemental des services aux familles a été validé par la Commission départementale du 21 novembre 2019, réunie sous l'égide du Préfet de la Charente-Maritime. Fait à La Rochelle, le 25 février 2020.

Monsieur Nicolas Basselier  Préfet de la Charente Maritime	Monsieur Dominique Bussereau  Président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Monsieur Jean-Jacques Rodrigues  Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime	Madame Clémence Paulian-Soula  Directrice par intérim de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime
Monsieur Patrick Couillaud  Président de la Mutualité Sociale Agricole des Charentes	Monsieur Edgard Cloërec  Directeur de la Mutualité Sociale Agricole des Charentes
Madame Annick Baillou  Inspectrice d'académie – Directrice académique des services de l'Éducation nationale (IA-Dasen) de la Charente-Maritime	Madame Claudine Guérin  Présidente de l'Union départementale des associations familiales

Conception, réalisation et impression :
Caisse d'allocations familiales
de la Charente-Maritime
Février 2020

